

Des manifestants montrent des graines lors des pourparlers de la CCNUCC à Durban...



souveraineté  
alimentaire

© Luka Tomac.

# qui tire profit des cultures gm ?

l'expansion des intérêts agro-industriels  
en Afrique grâce à la politique de biosécurité

février 2015 | rapport



**Les Amis  
de la Terre  
International**



Vendeur de bananes matoke.

## qui tire profit des cultures gm ?

l'expansion des intérêts agro-industriels en  
Afrique grâce à la politique de biosécurité

février | 2015

**Les Amis de la Terre International** est le réseau écologiste de base le plus large du monde : il compte 75 organisations membres et plus de deux millions d'adhérents et de sympathisants.

**Notre vision** est celle d'un monde pacifique et durable, constitué par des sociétés qui vivent en harmonie avec la nature. Nous imaginons une société de personnes interdépendantes qui vivent dans la dignité, la complétude et l'épanouissement, une société où la justice et les droits des personnes et des peuples seront une réalité.

**Les Amis de la Terre ont des organisations membres dans les pays et territoires suivants :**

**Afrique** Afrique du Sud, Cameroun, Ghana, Liberia, Mali, Maurice, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie

**Asie – Pacifique** Australie, Bangladesh, Corée du Sud, Indonésie, Japon, Malaisie, Népal, Nouvelle-Zélande, Palestine, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka, Timor oriental

**Europe** Allemagne, Angleterre, Pays de Galles et Irlande du Nord, Autriche, Belgique (Wallonie et Bruxelles), Belgique (Flandre), Bosnie-Herzégovine (membre associé), Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Écosse, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (ancienne République yougoslave de), Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine

**Amérique latine et Caraïbes** Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Curaçao (Antilles), El Salvador, Grenade (Antilles), Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Paraguay, Uruguay

Canada, Russie (membre associé) et États-Unis

**Téléchargeable sur** [www.foei.org](http://www.foei.org)

**Auteur** Le présent rapport a été rédigé par Haidee Swanby, du Centre africain de biosécurité (ACB, The African Centre for Biosafety), pour Les Amis de la Terre International. L'ACB est une organisation non lucrative installée à Johannesburg, en Afrique du Sud. L'organisation mène des recherches, fournit des analyses, divulgue de l'information et entame des dialogues pour encourager et promouvoir une participation informée à l'adoption de mesures et la prise de décisions concernant l'accès aux aliments et aux ressources, leur production et leur distribution. Les activités de l'ACB se centrent sur le démantèlement des inégalités structurelles des systèmes alimentaires et agricoles d'Afrique, et visent à conquérir la souveraineté alimentaire.

**Équipe de rédaction** Ronnie Hall et Martin Drago.

**Design** [our@onehemisphere.se](mailto:our@onehemisphere.se), [www.onehemisphere.se](http://www.onehemisphere.se)

© 2015 Friends of the Earth International, Amsterdam  
Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International.

**Bailleurs de fonds** Nous remercions de leur soutien Brot für die Welt/Evangelische Entwicklungsdienst et le Ministère néerlandais des Affaires étrangères.

**Les Amis de la Terre**  
secrétariat international

P.O. Box 19199  
1000 GD Amsterdam  
Pays-Bas  
Tel: 31 20 622 1369  
Fax: 31 20 639 2181  
[info@foei.org](mailto:info@foei.org)  
[www.foei.org](http://www.foei.org)

## table des matières

# qui tire profit des cultures gm ?

l'expansion des intérêts agro-industriels en  
Afrique grâce à la politique de biosécurité

février | 2015

introduction	4
antécédents	6
un la riposte des États-Unis	7
deux la fondation Bill & Melinda Ggates encourage fortement les OGM en Afrique	12
trois la situation de la législation et des politiques africaines sur la biosécurité en 2014	13
quatre interdictions et restrictions nationales concernant les OGM	16
cinq l'harmonisation des politiques de biosécurité d'Afrique : de la précaution à la promotion	18
Les Communautés économiques régionales et l'harmonisation de la biosécurité :	
un exploit de l'industrie	19
Le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA)	20
La Communauté économique des États d'Afrique occidentale (ECOWAS)	21
six des projets philanthropiques assortis de conditions	23
Le maïs économe en eau pour l'Afrique (WEMA)	23
Le WEMA dans les pays donateurs	24
Une super banane pour l'Ouganda	26
sept études de cas	27
Malawi – la souveraineté sera-t-elle victime de l'harmonisation régionale de la biosécurité ?	27
Afrique du Sud : en 14 ans, les OGM ont rendu les riches encore plus riches	29
huit la nouvelle révolution verte pour l'Afrique ouvre la voie aux OGM	31
conclusions	33
recommandations	35
figures	
1 Réseau de relations de l'USAID, l'ABSP et le PBS pour influencer sur la biosécurité en Afrique	9
2 Appartenance des pays d'Afrique orientale et centrale aux divers organes régionaux	21
encadrés	
1 L'échec de la patate douce – un modèle pour l'ABSP	10
2 Qu'est-ce que la Nouvelle alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN) ?	18
3 Les quatre piliers du PDDAA	32
tables	
1 Subventions de la Fondation Bill et Melinda Gates dans le domaine biotechnologique 2007–2012	12
2 Situation des politiques et de la législation sur la biosécurité en Afrique, 2014	13
3 Essais en milieu confiné (EMC), autorisations de commercialisation (AC), tests en serre (TS) et transformations (TR) dans une sélection de pays, 2014	15
4 Limitations à l'utilisation de produits génétiquement modifiés (GM) dans une sélection de pays africains, 2013	16

## introduction

## introduction

*« Il serait difficile de trouver une forme de colonialisme plus efficace. L'industrie de la manipulation génétique finira par nous retenir en otage. »*

Dr Tewolde Egziabher, directeur du Groupe africain et du Groupe de pays en développement de même sensibilité, dans les négociations vers le Protocole de Cartagena sur la biosécurité.<sup>1</sup>

Depuis le début de la commercialisation de cultures génétiquement modifiées (GM) comme le maïs et le soja, le pays le plus associé à leur développement, les États-Unis d'Amérique, a lutté avec acharnement contre toute forme de réglementation de cette technologie et des produits résultants.

Cette position des États-Unis se traduit d'abord par une campagne agressive menée pendant les pourparlers sur la biosécurité qui commencèrent vers la moitié des années 1990 et qui aboutirent, en janvier 2000, au Protocole de Cartagena sur la biosécurité (PCB). Entré en vigueur en septembre 2003, le Protocole fut mis en place pour veiller à l'utilisation, la manipulation et le transfert sans danger d'organismes génétiquement modifiés (OGM)<sup>2</sup> qui risquent d'avoir des effets défavorables sur la santé humaine et la diversité biologique.<sup>3</sup> Le point de vue des États-Unis, suivant lequel il n'était pas nécessaire d'avoir un protocole sur la biosécurité, était minoritaire.<sup>4</sup> Finalement, le Protocole de Cartagena fut adopté et établi sous les auspices de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, mais les États-Unis n'en font pas partie.

L'existence du Protocole implique que la majorité des pays africains se sont engagés à adopter des régimes nationaux sur la biosécurité, bien qu'ils aient peu d'expertises ou de ressources pour ce faire. Cela fait du Protocole une arme à double tranchant : la manière dont chaque gouvernement national formule ses politiques et ses lois en matière de biosécurité peut déterminer si les OGM sont réglementés de manière à garantir leur sécurité, ou si la promotion, la culture et la commercialisation d'OGM en sont par contre facilités, avec un minimum de restrictions et de supervision. Cette dernière option n'est pas, bien entendu, l'objectif du Protocole de Cartagena.

En préparation de l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena, le projet mondial 'Développement de cadres nationaux de biosécurité' mis en œuvre par le Programme des Nations unies sur l'environnement (PNUE) avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) soutint la mise en place de cadres sur la biosécurité au plan national.<sup>5</sup> Or, malgré ces efforts le manque généralisé de ressources et d'expertise de beaucoup de pays en développement donna au gouvernement des États-Unis l'occasion d'intervenir en proposant des fonds pour le renforcement des capacités juridiques et scientifiques et pour le développement des installations nécessaires, telles que des serres et des laboratoires spécialisés. Pourtant, la position des États-Unis est que les cultures GM offrent d'importants progrès technologiques en agriculture, qui peuvent augmenter considérablement la production et qui ne comportent aucun danger nouveau. Donc, il est probable que le type de systèmes de réglementation auxquels ils sont en train de former les législateurs et les scientifiques ne comporte qu'un minimum de contrôles et crée des conditions attrayantes pour les investisseurs dans l'agro-industrie.

Le Programme de soutien à la biotechnologie agricole (ABSP) et le Programme pour les systèmes de biosécurité (PBS) sont deux projets qui se sont infiltrés vraiment dans l'espace politique africain à travers un réseau élaboré d'organisations (dont certaines ont été créées par eux) pour faire avancer leur programme de déréglementation des OGM.

Les deux programmes sont financés par l'USAID, la principale agence du gouvernement états-unien pour le développement, et considèrent toute inquiétude au sujet des OGM comme antiscientifique, contraire au progrès et destinée à maintenir l'Afrique dans la pauvreté. Bien des régimes de biosécurité africains qui ont été développés ou sont en cours de formulation avec l'assistance de l'USAID contredisent les dispositions du Protocole de Cartagena du fait qu'ils prévoient un niveau de biosécurité inférieur à celui auquel aspire le Protocole.

Cependant, plus d'une décennie après l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena, et malgré la profusion de programmes de renforcement des capacités en biosécurité, une poignée seulement de pays africains ont adopté des cadres complets concernant la biosécurité<sup>6</sup> (Afrique du Sud, Kenya, Malawi, Tanzanie, Burkina Faso et Zimbabwe). Ces pays ont voté une loi et des réglementations sur la Biosécurité, autorisant ainsi la recherche, les essais en plein champ et la commercialisation des OGM.

Le développement de régimes de ce genre dans d'autres pays en est à des étapes diverses ; certains ont des réglementations qui permettent l'expérimentation et les essais en plein champ mais aucune disposition concernant la commercialisation.<sup>7</sup> Seuls quatre pays (Afrique du Sud, Burkina Faso, Égypte et Soudan) ont approuvé la culture d'un produit GM déterminé.<sup>8</sup>

Cette lenteur a poussé l'USAID à réorienter ses efforts vers la promotion de politiques de biosécurité régionales, afin de contourner les normes et les décisions nationales. Cela se fait par le renforcement des capacités au sein de plusieurs Communautés économiques régionales (CER) d'Afrique. De par leur nature même, les CER s'intéressent davantage à encourager le commerce des OGM qu'à sauvegarder la santé et l'environnement, de sorte qu'elles s'alignent de près sur le programme de l'USAID (contrairement aux ministères de l'environnement ou aux agences responsables de la mise en œuvre nationale du Protocole de Cartagena).

Le présent rapport examine les divers moyens par lesquels le gouvernement des États-Unis, les programmes et les projets qu'il finance, des sponsors comme Bill et Melinda Gates et des entreprises comme Monsanto essaient ensemble d'obliger les pays africains à accepter des technologies GM chères et mal adaptées à leurs besoins.

#### notes

- 1 <http://www.greenpeace.org/sweden/se/vad-vi-jobbar-for/gmo/agriculture/problem/genetic-engineering/feeding-the-world-facts-vers/risks/> (undated)
- 2 Dans le Protocole de Cartagena, les OGM sont appelés 'organismes vivants modifiés' (OVM).
- 3 Protocole de Cartagena, Article 1. <http://bch.cbd.int/protocol/text/>
- 4 Tewelde Egziabher (2007). The Cartagena Protocol on Biosafety: History, Content and Implementation from a Developing Country Perspective, <http://genok.no/wp-content/uploads/2013/04/Chapter-25.pdf> publié dans Biosafety First (2007.) Traavik, T. et Lim, L.C. (éditeurs.), Tapir Academic Publishers.
- 5 African Union & GIZ (2011). Biosafety Policy of the African Union. Background, Instruments, Activities, <http://www2.gtz.de/dokumente/bib-2011/giz2011-0618en-biosafety-au.pdf>
- 6 Chambers, A. et d'autres, 2014. GM Agricultural Technologies for Africa: A State of Affairs. International Food Policy Research Institute (IFPRI), [http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs\\_afdb\\_report.pdf](http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs_afdb_report.pdf)
- 7 Voir, par exemple, Réseau africain d'expertise en biosécurité (ABNE), Building Functional Biosafety systems in Africa. <http://www.nepadbiosafety.net/abne/wp-content/uploads/2013/02/ABNE-in-Africa-with-cover-1-28-13.pdf>
- 8 Chambers, A. et d'autres, 2014. GM Agricultural Technologies for Africa: A State of Affairs. International Food Policy Research Institute (IFPRI), [http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs\\_afdb\\_report.pdf](http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs_afdb_report.pdf)



© onehemisphere

Culture du maïs au Lesotho.



## antécédents

## antécédents

Le Protocole de Cartagena sur la biosécurité (PCB),<sup>9</sup> accord international concernant les organismes génétiquement modifiés dans le cadre des Nations unies, est le résultat d'un combat féroce de type David et Goliath. Sur le ring se trouvaient le Groupe de Miami (constitué par les États-Unis, le Canada, l'Australie, l'Argentine, l'Uruguay et le Chili) et le Groupe de nations en développement de même sensibilité, constitué par les pays en développement sauf le Mexique, l'Argentine, le Chili et l'Uruguay.<sup>10</sup> Le Groupe de même sensibilité incluait le Groupe africain, et était dirigé par le Dr Tewolde Egziabher, d'Éthiopie.

Le Groupe de Miami comprenait les pays qui s'occupaient le plus de biotechnologie et/ou qui étaient pris dans des accords de commerce avec les États-Unis. Leur position était que la modification génétique des produits agricole ne pose aucun risque nouveau et ne requiert pas de réglementation spéciale. Considérant que l'application d'évaluations et de normes concernant la sécurité équivalait à imposer une 'barrière douanière non tarifaire' contre leurs produits, ils s'efforçaient de les minimiser autant que possible.

En revanche, la position du Groupe de pays de même sensibilité était que cette nouvelle technologie posait une pléthore de risques nouveaux que les pays pauvres en ressources auraient du mal à évaluer et à gérer. Leur position dans les négociations, qui mettait l'accent sur le besoin de résoudre les problèmes socio-économiques, découlait des problèmes suivants :<sup>11</sup>

- **Des ressources financières limitées.** Les pays en développement ont peu de ressources financières pour réparer les dégâts éventuels, et aussi pour renforcer leur capacité à réglementer et à surveiller les OGM, ce qui requiert beaucoup de précautions et de décisions au niveau national.
- **Un environnement plus complexe et une biodiversité plus riche.** La plupart des pays en développement possèdent de hauts niveaux de biodiversité, ce qui crée un environnement plus complexe pour les risques que comportent les OGM. En plus, l'évaluation des risques doit se faire au cas par cas, car les résultats peuvent ne pas être transférables d'un pays à l'autre.
- **Les centres d'origine et la diversité génétique.** Les centres d'origine sont les zones où les produits agricoles que nous connaissons aujourd'hui ont été domestiqués et diversifiés. Ce sont les pools génétiques des principaux produits agricoles du monde ; ils équivalent à de vastes réservoirs de la diversité génétique nécessaire pour faire face aux problèmes agricoles futurs, en particulier en vue du changement climatique. Deux centres d'origine existent en Afrique : le centre éthiopien et des parties du centre méditerranéen. Ils doivent être protégés de la contamination génétique.
- **Des problèmes de santé plus nombreux associés à l'environnement.** La plupart des pays en développement se trouvent dans des régions tropicales et subtropicales de grande biodiversité, favorables au développement de maladies difficiles à contrôler qui rendent plus complexe l'évaluation des risques pour la santé.

- **Les impacts sur les communautés autochtones et locales et sur leurs connaissances traditionnelles.** Ces impacts font qu'il soit fondamental d'inclure les questions socio-économiques dans l'évaluation des risques.

Après de nombreux rounds d'un combat prolongé et sanglant, le Protocole de Cartagena entra finalement en vigueur le 11 septembre 2013. Bien qu'il ait été le résultat de nombreux compromis, c'était la première loi internationale sur l'environnement fondée sur le principe de précaution<sup>12</sup>, notamment grâce à la ténacité du Groupe de pays de même sensibilité qui, en aucun cas, n'aurait permis d'éliminer du texte ce principe.<sup>13</sup> Cet accord international obligatoire est spécialement conçu pour protéger la santé humaine, l'environnement et la biodiversité des risques que posent les OGM.<sup>14</sup> Ce furent les pays du Sud, et le Groupe africain en particulier, qui défendirent sans relâche la biosécurité et réaffirmèrent le droit des pays importateurs d'interdire ou de restreindre fortement les importations d'OGM, en raison des incertitudes scientifiques et sur la base du principe de précaution.<sup>15</sup> À ce jour, 168 pays, dont 42 pays africains, ont souscrit le Protocole.<sup>16</sup>

Les leaders africains rédigerent aussi une loi modèle africaine sur la biosécurité, pour orienter les gouvernements africains dans la rédaction de leurs propres lois nationales. La portée limitée du Protocole de Cartagena et le fait qu'il fût le résultat de divers compromis étaient de bonnes raisons de continuer à travailler sur cette loi modèle,<sup>17</sup> qui représentait un point de référence élevé pour la biosécurité en Afrique. Au sommet de l'Union africaine (UA) de juillet 2003, les États membres furent formellement exhortés à se servir de la Loi modèle africaine sur la sécurité en biotechnologie comme base de leurs instruments nationaux de biosécurité.<sup>18</sup> Depuis, la Loi modèle a été revue et actualisée, et adoptée par le Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques, l'organe mandaté pour approuver les instruments juridiques de l'UA, à partir de mai 2014.<sup>19</sup> À l'heure actuelle, le modèle représente la position de l'UA en matière de biosécurité, bien qu'il n'ait pas force obligatoire et serve plutôt comme un ensemble de directives volontaires.<sup>20</sup>

### notes

- 9 Le nom complet est 'Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique'.
- 10 Les autres blocs négociateurs étaient l'Union européenne, le Groupe de compromis (Japon, Mexique, Norvège, Corée du Sud, Suisse et, à Montréal, Nouvelle-Zélande), et les pays d'Europe centrale et orientale.
- 11 African Union & GIZ (2011). Biosafety Policy of the African Union. Background, Instruments, Activities, <http://www2.gtzt.de/dokumente/bib-2011/giz2011-0618en-biosafety-au.pdf>
- 12 Tewolde Egziabher (2007). The Cartagena Protocol on Biosafety: History, Content and Implementation from a Developing Country Perspective, <http://genokno/wp-content/uploads/2013/04/Chapter-25.pdf> publié dans Biosafety First (2007), Traavik, T. et Lim, L.C. (éditeurs), Tapir Academic Publishers.
- 13 Ibid.
- 14 Mayet, M. 2004. Africa - the new frontier for the GE industry, publié dans Third World Resurgence No. 159-160 (Nov/Déc 2003), <http://www.biosafety-info.net/article.php?aid=75>
- 15 Ibid.
- 16 Site web du Centre d'échange pour la biosécurité, <https://bch.cbd.int/protocol/parties/>
- 17 African Union & GIZ (2011). Biosafety Policy of the African Union. Background, Instruments, Activities, <http://www2.gtzt.de/dokumente/bib-2011/giz2011-0618en-biosafety-au.pdf>
- 18 Ibid.
- 19 <https://appablog.wordpress.com/2014/05/07/first-session-of-the-specialised-technical-committee-stc-on-justice-and-legal-affairs/>
- 20 Correspondance personnelle, Mahlet Teshome, Commission de l'Union africaine.

## un la riposte des États-Unis



## la riposte des États-Unis

Dans l'ensemble, les États-Unis ont reçu un mauvais coup. Les débouchés mondiaux pour leurs produits GM ont été considérablement entravés par les lois et les réglementations de biosécurité, et la biotechnologie a été catégoriquement rejetée par les consommateurs de certaines régions. Une des réponses du pays à cette situation a consisté à s'embarquer dans une stratégie à long terme d'assistance aux pays en développement pour qu'ils puissent respecter les obligations que leur fixe le Protocole en établissant des Cadres nationaux de biosécurité (CNB).

Il s'agit d'un processus coûteux, qui demande une expertise juridique et scientifique spécifique et une infrastructure spécialisée, ce qui est très difficile pour la plupart des pays africains. Les États-Unis ont entrepris de remplir ce vide en capacités et en ressources, mais avec un programme très différent de celui du Protocole de Cartagena : la manipulation génétique est présentée comme essentielle pour combattre la faim persistante dans le Sud en développement. Au lieu d'aider les gouvernements à rédiger des CNB pour préserver la nature et la santé humaine, leur assistance s'est centrée sur la création d'instruments législatifs qui permettent l'adoption et le commerce d'OGM en minimisant les réglementations et les évaluations concernant la sécurité. Un autre aspect de leur stratégie a consisté à essayer de mettre en place des régimes de propriété intellectuelle suffisamment contraignants pour que les investisseurs aient confiance dans les retours de leurs investissements, et la possibilité de jouer un jeu très lucratif en vendant des licences sur leurs technologies brevetées.

L'USAID lança deux projets très discutés, conçus pour faire en sorte que les mesures prises en Afrique et en Asie s'alignent sur les objectifs des États-Unis : le Programme de soutien à la biotechnologie agricole (ABSP) et le Programme pour les systèmes de biosécurité (PBS). Leur but est de formuler et d'appliquer « des politiques favorables pour gouverner les importantes questions de la biosécurité, de la sécurité alimentaire, des droits de propriété intellectuelle et du transfert de technologie... pour que les pays aient accès à ces nouvelles technologies et commercialisent des produits biotechnologiques. » En outre, ces programmes signalent qu'il faut « un cadre politique solide pour que les pays puissent répondre aux exigences des traités internationaux, pour faciliter le commerce et la réception d'aide alimentaire, et pour attirer des investissements du secteur privé ». Ces projets furent considérés comme des initiatives essentielles qui devaient « prendre effet dès que possible pour offrir une alternative au 'principe de précaution' anti-technologie que divulguent d'un bout à l'autre du monde en développement le Programme des Nations unies pour l'environnement et des organisations non gouvernementales ».<sup>21</sup>

L'ABSP fut lancé en 1991 et hébergé dans l'Université de l'État de Michigan, avec un budget initial de 13 millions USD pour sa première étape.<sup>22</sup> Une dizaine de projets auxquels participaient les Organisations nationales de recherche agricole (NARO) d'au moins sept pays donateurs africains furent mis en place.<sup>23</sup> Ces projets visaient à développer des produits GM pour le marché, en collaboration avec des scientifiques africains, formant ainsi un nouveau cadre de chercheurs locaux qui deviendraient les futurs conseillers des gouvernements et qui seraient tout à fait capables d'influer sur les politiques naissantes concernant la biosécurité et les droits de propriété intellectuelle. Les essais en GM qui étaient effectués pouvaient servir aussi d'exemples réels autour desquels bâtir les politiques à mesure que la recherche progressait pas à pas. Ces expériences requéraient aussi de construire l'infrastructure scientifique nécessaire, comme des laboratoires et des serres spécialisés. L'ABSP s'occupe surtout de produits agricoles indigènes, plutôt que des cultures GM disponibles sur le marché. Le programme met en rapport les Organisations nationales de recherche agricole (NARO) des pays donateurs avec les institutions du GCRAI, des institutions universitaires américaines et le secteur privé.

Aucune de ces expériences GM n'est parvenue au marché à ce jour, surtout parce que les améliorations génétiques envisagées n'ont pas fonctionné dans les essais (voir, par exemple, l'encadré concernant la patate douce résistante aux virus, au Kenya, p. 10). Dans d'autres cas, comme celui de la pomme de terre Bt en Égypte, le risque de perdre des marchés importants dans l'Union européenne<sup>24</sup> a fait mettre fin aux recherches. La même pomme de terre a été refusée en Afrique du Sud, en particulier parce que le ravageur que le gène producteur de Bt était censé contrôler, la teigne de la pomme de terre, n'était pas considéré comme prioritaire par les agriculteurs sud-africains, qu'ils soient grands ou petits.<sup>25</sup> En outre, les organismes de contrôle sud-africains n'étaient pas satisfaits des données de sécurité présentées dans la demande de commercialisation.

Le Programme pour les systèmes de biosécurité est le deuxième front de l'offensive de l'USAID en matière de biosécurité, et il se charge d'orchestrer des campagnes de relations publiques et de préparer les processus d'approbation, les réglementations et les régimes de DPI concernant les cultures GM. Un budget initial de 15 millions USD fourni par l'USAID en a donné le coup d'envoi.<sup>26</sup> Le PBS est géré par un consortium dirigé par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), qui chapeaute la plupart des groupes et des personnes impliquées dans les activités de politique biotechnologique de l'USAID.<sup>27</sup>

## un la riposte des États-Unis

suite

Un de ses exécutifs les plus puissants est le Service international pour l'acquisition d'applications agricoles biotechnologiques (ISAAA), connu surtout pour ses publications annuelles sur l'adoption des OGM, où des statistiques manipulées et non confirmées visent à montrer l'acceptation et l'adoption généralisées des cultures GM aux quatre coins du monde. Les Amis de la Terre International analysent périodiquement leurs données et ont démontré que, pour enfler les chiffres, l'ISAAA se sert de diverses astuces, comme par exemple le 'double comptage' des cultures qui ont plus d'un trait génétiquement modifié, et le fait d'arrondir au million le plus proche le nombre d'hectares plantés dans un pays.<sup>28</sup> En plus, beaucoup de gouvernements ne font pas de statistiques officielles sur les hectares d'OGM cultivés, de sorte que les chiffres de l'ISAAA pour ces pays sont en grande partie spéculatifs. Néanmoins, les données de l'ISAAA sont toujours fidèlement reproduites dans les médias et dans des documents académiques comme preuve du succès des cultures GM.

L'ISAAA est financé par le secteur privé, l'ABSP II et l'USAID.<sup>29</sup> Parmi ses fonctions figurent les suivantes :

- négocier des accords de propriété intellectuelle entre de grandes entreprises des États-Unis et des centres publics de recherche du Sud ;
- offrir des bourses universitaires à des scientifiques des pays-cibles pour les former aux techniques GM dans des laboratoires publics et privés des États-Unis ;
- effectuer des évaluations d'impact socio-économique de produits GM potentiels, et
- gérer une bonne partie du travail de 'communication et divulgation' de l'industrie par l'intermédiaire de son réseau de Centres d'information biotechnologique.<sup>30</sup>

Les principaux fournisseurs de services de la campagne de l'ABSP et du PBS sont :

- AfricaBio ;
- l'Association pour renforcer la recherche agricole en Afrique orientale et centrale (ASARECA) et le Conseil d'Afrique occidentale et centrale pour la recherche et le développement agricoles (CORAF/WE CARD) ;
- le Réseau africain d'expertise en biosécurité (ABNE) ;
- l'Approche régionale à la politique en matière de biotechnologie et de biosécurité en Afrique orientale et australe (RABESA), et l'Alliance pour le commerce de matières premières en Afrique orientale et australe (ACTESA) ;
- le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA) ;

- Africa Harvest ;
- le Centre Donald Danforth des sciences du végétal, l'Université de l'État du Michigan, l'Université Cornell et l'Université de l'État de l'Iowa.

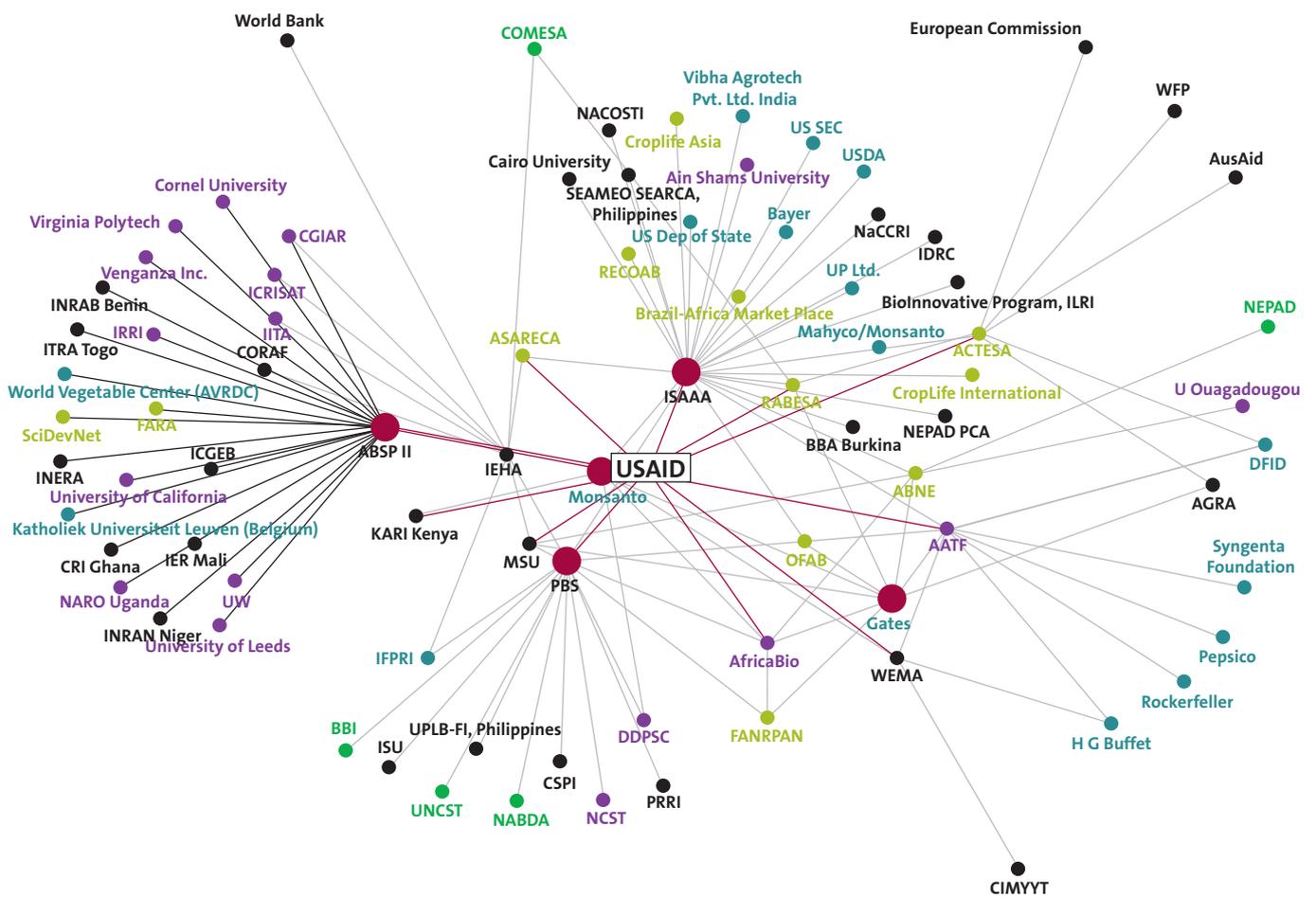
En plus, des institutions nationales de recherche agricole des pays africains contribuent souvent à promouvoir les OGM et à faire du lobbying en faveur de politiques qui permettent de poursuivre leurs recherches et leurs projets avec le financement des programmes de l'USAID. Les organisations du GCRAI, dont le Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT), l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) et d'autres encore, sont également des partenaires essentiels, en particulier pour travailler sur des produits agricoles indigènes et d'importance locale. Il est inquiétant que des institutions de recherche publiques se mettent à utiliser des technologies de marque déposée, car cela pourrait affaiblir la recherche publique et conspirer contre le libre échange des connaissances et des biens produits grâce à des programmes de recherche nationaux.<sup>31</sup>

D'après un document élaboré pour l'Institut international de recherche en politique alimentaire sur la situation des OGM en Afrique, l'approche du PBS « permet de maintenir une présence permanente dans les pays, avec la capacité d'interagir directement avec les gouvernements africains », et elle a « contribué à l'établissement d'essais en plein champ au Kenya, au Nigeria et en Ouganda ; elle a développé des politiques et aidé à l'approbation de lois de biosécurité au Ghana, au Kenya, au Malawi, au Nigeria et en Ouganda, et elle a développé des outils de divulgation stratégique et systématique afin de sensibiliser les parties prenantes »<sup>32</sup>. Or, il faut signaler que si les lois de biosécurité nigériane et ougandaise sont sur le point d'être approuvées, il manquera encore de les mettre en vigueur. Néanmoins, les deux pays ont déjà des lois qui permettent l'expérimentation et les essais de cultures GM, ce qui était aussi un objectif important du PBS : faire en sorte que les essais en plein champ puissent continuer, même en l'absence de cadres juridiques de biosécurité pleinement fonctionnels.

L'USAID est l'araignée au centre d'une toile complexe construite pour faire en sorte que la politique en matière de biosécurité cesse de se centrer sur la précaution pour se centrer sur la promotion, afin d'ouvrir de nouveaux marchés à l'agro-industrie dans le continent. Cette toile fournit des fonds, une formation juridique et scientifique, le développement d'une infrastructure scientifique, le soutien technique et la couverture médiatique.

FIGURE 1

RÉSEAU DE RELATIONS DE L'USAID, L'ABSP ET LE PBS POUR INFLUER SUR LA BIOSÉCURITÉ EN AFRIQUE



Source : African Centre for Biosafety.

## un la riposte des États-Unis

suite

### ENCADRÉ 1: L'échec de la patate douce – un modèle pour l'ABSP

Le projet qui fut à la base du Programme de soutien à la biotechnologie agricole (ABSP) fut entrepris en collaboration avec l'Institut kényan de recherche agricole (KARI) et Monsanto (qui fournit le matériel sans demander de royalties). Lancé en 1991, il visait à développer une patate douce GM résistante au virus de la panachure plumeuse. On affirmait que « le rendement allait augmenter de près de 18-25 % » et que « les recettes augmenteraient entre 28 et 39 % ». <sup>33</sup> L'USAID, la Banque mondiale et Monsanto dépensèrent environ 10 millions USD dans ce projet pendant une décennie, <sup>34</sup> mais le Daily Nation du Kenya finit par informer que « le matériel transgénique n'a pas résisté au virus sur le terrain ». L'article ajoutait que « toutes les lignes testées ont été vulnérables aux attaques du virus ». En outre, les patates de contrôle non transgéniques produisirent davantage de tubercules que la patate GM. <sup>35</sup> Et finalement, on constata que les charançons, et non le virus, étaient le problème le plus important pour les producteurs kényans de patates douces. <sup>36</sup>

La patate douce transgénique ne parvint pas à être commercialisée ; néanmoins, « la recherche sur la patate douce transgénique [...] éperonna et accéléra le développement de la politique kényane en matière de biotechnologie », <sup>37</sup> car les scientifiques qui participaient au projet exercèrent de fortes pressions en faveur d'une politique qui leur permit de faire progresser leurs projets, <sup>38</sup> bien avant que le pays ne fût prêt à adopter un cadre juridique de biosécurité complet et fonctionnel. Et bien que la collaboration entre Monsanto et le KARI ait démarré en 1991, c'est seulement en 1998 que le Conseil national des sciences et des technologies (NCST) formula des directives sur les divers aspects de l'évaluation des risques et de la gestion des OGM, sous les auspices du Projet pilote PNUF-FEM. Cependant, à mesure que le projet sur la patate douce avançait d'étape en étape et semblait s'approcher de la possibilité de commercialisation, il devint évident que ces directives n'étaient pas suffisantes pour couvrir tous les aspects du passage des produits GM du laboratoire à la ferme. <sup>39</sup>

La patate douce étant le premier produit GM du pays, il servit de point de départ à la mise en place de politiques et de réglementations, et l'ABSP était bien placé pour former des chercheurs, des administrateurs et des décideurs à l'application des procédures de biosécurité et des droits de propriété intellectuelle (DPI). La participation de l'ISAAA fut importante pour aider les chercheurs du KARI à assister à des cours de formation sur la création de structures institutionnelles de biosécurité, pour la préparation et la présentation de demandes de permis et pour l'évaluation de la biosécurité au laboratoire et en plein champ des produits transgéniques. <sup>40</sup> En plus, des fonctionnaires de l'Office kényan de la propriété intellectuelle (KIPO) reçurent de l'aide pour assister à des ateliers sur les DPI.

En résumé, bien que la patate douce n'ait jamais été commercialisée, le projet avait été un excellent véhicule pour former les fonctionnaires kényans à l'approche nord-américaine de la biosécurité, pour constituer un groupe de chercheurs susceptibles d'influer en faveur de l'adoption des évaluations des risques et des procédures concernant la biosécurité, et pour que les institutions de recherche commencent à se familiariser avec la négociation d'accords de propriété intellectuelle sur des technologies de marque déposée.

La scientifique locale engagée par Monsanto pour lancer le projet, Florence Wambugu, créa sa propre ONG, dénommée *Africa Harvest Biotechnology Foundation International*, et elle est encore une des partisans les plus ardentes et fidèles des OGM du continent. S'agissant d'une scientifique africaine d'une expertise peu commune, elle est extrêmement influente. Son organisation est financée par la Fondation Gates, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), Le Fonds international pour le développement agricole (IFAD), l'Association pour renforcer la recherche agricole en Afrique orientale et centrale (ASARECA) et d'autres encore. <sup>41</sup> Africa Harvest met en œuvre des projets tels que le Projet du sorgho biofortifié d'Afrique, qui vise à augmenter la teneur du sorgho en vitamine A grâce à la manipulation génétique. L'ABSP a répété ce type d'arrangement avec de nombreux partenaires de tout le continent, créant ainsi un tissu complexe et influent de réseaux et de sympathisants



© International Wheat and Maize Improvement Center/flickr

Le principal chercheur et phytogénéticien du Programme Mais Global du CIMMYT, coordinateur des projets Mais résistant aux insectes pour l'Afrique (IRMA) et Mais économe en eau pour l'Afrique (WEMA), explique à des stagiaires le processus de pollinisation en pépinière, dans la station de recherche du CIMMYT/KARI (Institut de recherche agricole kényan) à Kiboko, au Kenya.

## notes

- 21 Kent, L. (2004). What's the holdup? Addressing constraints to the use of plant biotechnology in developing countries, *AgBioForum*, 7(1&2), 63-69. <http://www.agbioforum.org>
- 22 Brenner, C. (2004). Telling Transgenic Technology Tales: Lessons from the Agricultural Biotechnology Support Project (ABSP) Experience, ISAAA Briefs No. 31. ISAAA: Ithaca, NY. 2004, <http://www.isaaa.org/purchasepublications/itemdescription.asp?ItemType=BRIEFS&Control=IB031-2004>
- 23 Brenner, C. (2004). Telling Transgenic Technology Tales: Lessons from the Agricultural Biotechnology Support Project (ABSP) Experience, ISAAA Briefs No. 31. ISAAA: Ithaca, NY. 2004, <http://www.isaaa.org/purchasepublications/itemdescription.asp?ItemType=BRIEFS&Control=IB031-2004>
- 24 (2008). Hot Potato. GM potato in South Africa; a critical analysis. African Centre for Biosafety. <http://www.acbio.org.za/images/stories/dmdocuments/hotpotatoscreen.pdf>
- 25 African Centre for Biosafety (2009). South African government rejects GM potato. <http://www.acbio.org.za/index.php/media/64-media-releases/245-south-african-govt-rejects-gm-potato>
- 26 GRAIN (2005). USAID: making the world hungry for GM crops, <http://www.grain.org/article/entries/21-usaid-making-the-world-hungry-for-gm-crops>
- 27 Schnurr, M.A. (2013). Biotechnology and bio-hegemony in Uganda: unraveling the social relations underpinning the promotion of genetically modified crops into new African markets, *The Journal of Peasant Studies*, 40, 4, 639-658. <http://dx.doi.org/10.1080/03066150.2013.814106>
- 28 Les Amis de la Terre(2009). À qui profitent les plantes GM ? La grande escroquerie climatique. Septembre 2010, N° 117, <http://www.foei.org/wp-content/uploads/2010/09/23-foei-gmo-report-2010-fr-colour-lr.pdf>
- 29 Grain (2005). USAID in Africa. For the American corporations. <http://www.grain.org/es/article/entries/493-usaid-in-africa-for-the-american-corporations>
- 30 Grain (2005). USAID in Africa. For the American corporations. <http://www.grain.org/es/article/entries/493-usaid-in-africa-for-the-american-corporations>
- 31 Odame, H. *et d'autres* (2003). Globalisation and the International Governance of Modern Biotechnology: The Implications for Food Security in Kenya, International Environmental Law Research Centre, <http://www.ielrc.org/content/w0302.pdf>
- 32 Chambers, A. *et d'autres* 2014. GM Agricultural Technologies for Africa: A State of Affairs. International Food Policy Research Institute (IFPRI), [http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs\\_afdb\\_report.pdf](http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs_afdb_report.pdf)
- 33 Nuffield Council on Bioethics (2004). The use of genetically modified crops in developing countries, [http://www.nuffieldbioethics.org/filelibrary/pdf/gm\\_crops\\_paper\\_final.pdf](http://www.nuffieldbioethics.org/filelibrary/pdf/gm_crops_paper_final.pdf) cité dans Lim Li Ching. Broken Promises: GM sweet potato project turns sour. Institute for Science in Society. <http://www.greens.org/s-r/35/35-03.html>
- 34 Lim Li Ching. Broken Promises: GM sweet potato project turns sour. Institute for Science in Society <http://www.greens.org/s-r/35/35-03.html>
- 35 Daily Nation (2004). GM technology fails local potatoes, by Gatonye Gathura, Daily Nation (Kenya), 29 janvier 2004.
- 36 Lim Li Ching (2004). Broken Promises: GM sweet potato project turns sour. Institute for Science in Society. <http://www.greens.org/s-r/35/35-03.html>
- 37 Odame, H. *et d'autres* (2003). Globalisation and the International Governance of Modern Biotechnology: The Implications for Food Security in Kenya. International Environmental Law Research Centre. <http://www.ielrc.org/content/w0302.pdf>
- 38 Mabeya, J. *et d'autres* (2010). The Role of Trust Building in the Development of Biosafety Regulations in Kenya, 6/2 Law, Environment and Development Journal (2010), p. 216, <http://www.lead-journal.org/content/10216.pdf>
- 39 Odame, H. *et d'autres* (2003). Globalisation and the International Governance of Modern Biotechnology: The Implications for Food Security in Kenya, International Environmental Law Research Centre, <http://www.ielrc.org/content/w0302.pdf>
- 40 Odame, H. *et d'autres* (2003). Globalisation and the International Governance of Modern Biotechnology: The Implications for Food Security in Kenya, International Environmental Law Research Centre, <http://www.ielrc.org/content/w0302.pdf>
- 41 Africa Harvest Annual Report (2010). [http://www.sourcewatch.org/images/d/d2/Africa\\_Harvest\\_Annual\\_Report\\_2010.pdf](http://www.sourcewatch.org/images/d/d2/Africa_Harvest_Annual_Report_2010.pdf)

## deux la fondation Bill & Melinda Gates encourage fortement les OGM en Afrique

© James Cheung/USDA

### la fondation Bill & Melinda Gates encourage fortement les OGM en Afrique

La Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF) mérite une mention spéciale quant au développement de la biosécurité en Afrique.

Elle a investi des millions de dollars dans des projets de développement de produits agricole GM, et elle a financé avec générosité deux organisations d'importance cruciale qui sont devenues très influentes dans les sphères de décision régionales et nationales : le Centre africain d'expertise en biosécurité (ABNE),

qui est le comité consultatif officiel de l'initiative de biosécurité du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), et la Fondation africaine pour la technologie agricole (AATF), qui est chargée d'arrondir les angles pour l'introduction des OGM et de négocier les contrats de licence entre les secteurs public et privé. La table ci-dessous présente quelques-unes des contributions que la BMGF a faites à des projets d'OGM en Afrique.

TABLE 1

SUBVENTIONS DE LA FONDATION BILL ET MELINDA GATES DANS LE DOMAINE BIOTECHNOLOGIQUE 2007-2012

ANNÉE	ORGANISATION	MONTANT (EN DOLLARS USA)	OBJECTIF
2007	Michigan State University	1,498,485	Entreprendre un processus de consultation, de conception et de formation pour développer un Centre africain d'expertise en biosécurité.
2008	African Agricultural Technology Foundation	39,149,859	Développer un maïs résistant à la sécheresse pour les petits agriculteurs africains.
2008	International Centre for Genetic Engineering and Biotechnology	323,113	Développer des systèmes de sécurité et de réglementation efficaces dans le domaine de la biotechnologie moderne.
2008	Donald Danforth Plant Science Center	5,345,895	Financer la création d'un réseau de soutien des ressources en biosécurité pour les projets du Grand Défi #9.
2009	AfricaBio	270,170	Identifier les moyens les plus efficaces de sensibiliser le public aux questions biotechnologiques en Afrique subsaharienne.
2009	Michigan State University	13,294,412	Créer en Afrique un centre de soutien pour les organismes de contrôle africains.
2009	Harvard University	1,474,392	Promouvoir les avantages de la science et la technologie pour l'agriculture africaine et adopter un rapport d'experts indépendants publié par le Groupe africain de haut-niveau en Biotechnologie.
2010	African Agricultural Technology Foundation	200,000	Financer des conférences destinées à améliorer la diffusion d'information et de connaissances relatives à la biotechnologie.
2010	Donald Danforth Plant Science Center	8,257,560	Soutenir le développement du manioc de haute teneur en fer, protéines et provitamine A au Kenya et au Nigeria.
2011	African Agricultural Technology Foundation	56,001,491	Accroître la disponibilité et l'accessibilité de variétés de semences plus résistantes et de haut rendement des principaux produits africains en Afrique subsaharienne.
2011	Donald Danforth Plant Science Center	5,548,750	Financer la recherche en manioc résistant à la mosaïque virale et à la striure brune.
2012	African Agricultural Technology Foundation	45,696,202	Développer et distribuer en Afrique des hybrides améliorés de maïs résistants à la sécheresse et aux insectes et à fort rendement.
2012	African Agricultural Technology Foundation	3,149,015	Améliorer l'échange de connaissances et d'information relative à la biotechnologie agricole.
2012	African Agricultural Technology Foundation	4,200,000	Financer des conférences pour améliorer la diffusion et les connaissances en matière de biotechnologie agricole.
2012	International Centre for Genetic Engineering and Biotechnology	6,328,737	Développer des systèmes de sécurité et de contrôle efficaces dans le domaine de la biotechnologie moderne.
2012	Donald Danforth Plant Science Center	329,150	Financer une conférence qui fait partie d'une série triennale de rencontres sur le manioc.
2012	Purdue University	1,000,000	Développer une ressource génétique et génomique qui assiste les chercheurs en sorgho.

Source : BMGF (2012).

Note : le Grand Défi (Grand Challenge) est une initiative qui cherche « des solutions innovantes pour quelques-uns des problèmes mondiaux les plus pressants relatifs à la santé et au développement ».

## trois la situation de la législation et des politiques africaines sur la biosécurité en 2014

© Martin Galca De Giovanni

### la situation de la législation et des politiques africaines sur la biosécurité en 2014

Malgré les millions de dollars investis par le PNUE-FEM, l'USAID et d'autres, et bien que plus d'une décennie se soit écoulée depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena, l'application de ce dernier en Afrique reste limitée. Comme signalé plus haut, un rapport récent de l'IFPRI sur la situation de l'agriculture GM en Afrique informe que « seuls sept pays africains ont aujourd'hui des cadres réglementaires en fonctionnement. (Le Ghana viendra peut-être bientôt s'ajouter à cette liste) ». <sup>42</sup>

Ces cadres sont nécessaires pour commercialiser les cultures GM dans un pays mais, suivant la façon dont ils sont formulés, ils peuvent aussi bien encourager l'introduction d'OGM avec une évaluation de sécurité minimale (comme prôné par les États-Unis) que requérir des évaluations de sécurité rigoureuses et la protection de l'environnement, de la santé et du bien-être socio-économique. Cette dernière approche est plus proche de la Loi modèle africaine sur la biosécurité, déjà mentionnée.

Il faut signaler également que l'USAID n'est pas la seule à avoir financé la formation en biosécurité : le Projet sur le développement de cadres nationaux pour la biosécurité, mis en œuvre par le PNUE avec le soutien du Fonds mondial pour l'environnement (FEM) y a contribué également, afin de préparer l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena.<sup>43</sup> Par l'intermédiaire du FEM, un montant initial de 56 millions USD a été destiné à améliorer les capacités dans le domaine de la formulation de normes de biosécurité<sup>44</sup>, avec l'objectif stratégique de préserver la biodiversité.<sup>45</sup> D'autres contributions ont été apportées par le Programme régional et réseau de recherche en biotechnologie, biosécurité et élaboration des politiques biotechnologiques d'Afrique de l'Est (BIO-EARN), commencé en 1998 avec des fonds de l'Agence suédoise de coopération internationale (SIDA), et le projet de renforcement des capacités de gestion d'une biotechnologie sûre en Afrique subsaharienne (SABIMA), un projet de la Fondation Syngenta géré par le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA).

TABLE 2

SITUATION DES POLITIQUES ET DE LA LÉGISLATION SUR LA BIOSÉCURITÉ EN AFRIQUE, 2014

SITUATION DES POLITIQUES OU LA LÉGISLATION	PAYS
Des lois ou des réglementations sur la biosécurité ont été approuvées (des régimes de biosécurité complets ou des réglementations pour la réalisation de certaines activités).	Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Libye, Malawi, Mali, Maurice, Namibie, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie, Zimbabwe
Projets de loi rédigés.	Algérie, Burundi, Côte d'Ivoire, Érythrée, Guinée-Bissau, Madagascar, Maroc, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Tunisie
Politique de biotechnologie ou de biosécurité approuvée.	Cameroun, Kenya, Madagascar, Malawi, Namibie, Ouganda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
Projet de politique de biotechnologie ou de biosécurité rédigé.	Comores, Érythrée, République démocratique du Congo, Rwanda
Législation sectorielle qui fait référence à la biosécurité.	Égypte
Politiques sectorielles qui font référence à la biotechnologie ou à la biosécurité.	Djibouti, Égypte, Éthiopie, Maurice, Seychelles

Source : Chambers, A. et d'autres (2014). *GM agricultural technologies for Africa, a state of affairs*.

Note : Dans cette table, 'Soudan' fait référence à l'ancien Soudan qui, à présent, est composé de deux nations indépendantes, le Soudan et le Soudan du Sud.

## trois la situation de la législation et des politiques africaines sur la biosécurité en 2014 suite

Seuls quatre pays africains, l'Afrique du Sud, l'Égypte,<sup>46</sup> le Burkina Faso et le Soudan, ont autorisé la plantation de cultures GM et, de façon générale, le commerce de produits GM reste embourbé dans la confusion et les difficultés. Un tableau préliminaire des autorisations commerciales, des essais en plein champ et des expériences en serre et en milieu confiné figure plus loin, bien qu'il soit très difficile d'obtenir des renseignements fiables sur les décisions et les applications en cours au plan national car ces données ne sont pas souvent publiées. Il est difficile d'obtenir de l'information de sources officielles, et les entreprises retiennent l'information qu'elles considèrent comme 'confidentielle' ; même lorsque quelque information est en fait fournie, la question reste problématique. Le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (BCH), mécanisme institué par l'Article 20(1) du Protocole de Cartagena,<sup>47</sup> est utilisé de manière irrégulière ou pas du tout. Les messages publiés par le BCH contiennent souvent des erreurs flagrantes qui le rendent très peu fiable.<sup>48</sup>

En général, l'absence de transparence des processus de prise de décision, le manque d'accès à l'information et l'abus du critère de confidentialité commerciale pour retenir l'information sont des problèmes importants concernant les OGM en Afrique. Par exemple, la société civile malawienne n'a pu obtenir aucune information sur les essais en plein champ du coton Bt dans le pays, alors qu'on l'a invitée à commenter une demande faite par Monsanto pour commercialiser son coton GM, le Bollgard II. (Vous trouverez plus loin davantage d'information à ce sujet).

Il est important de signaler que le Protocole de Cartagena, dans son Article 23, oblige les gouvernements à garantir que le public puisse participer réellement à la prise de décisions et, bien entendu, à disposer de l'information pertinente. L'accès à l'information est un droit fondamental de l'homme et il est « la pierre de touche de toutes les libertés ». <sup>49</sup> D'après le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'accès à l'information doit faciliter la participation réelle du public à la prise de décisions et fomentier la transparence et la confiance du public dans le processus. « Cela donne aux citoyens le pouvoir d'examiner minutieusement les processus et les décisions du gouvernement, de combattre l'arbitraire et d'assurer la transparence dans le traitement des affaires environnementales ». <sup>50</sup>

L'information présentée dans le tableau suivant a été compilée par des chercheurs à la demande de l'IFPRI, dans le but de publier un rapport sur la situation des OGM en Afrique. Comme nous l'avons expliqué plus haut, il est difficile de vérifier l'exactitude de cette information. Néanmoins, il est clair qu'elle comporte des erreurs. Par exemple, dans certains cas où figurent des essais en champ en milieu confiné (EMC), des tests en serre (TS) ou des transformations (TR)<sup>51</sup>, il arrive que ces essais aient été discontinués. Il y a aussi des erreurs concernant les essais en plein champ et les approbations en Afrique du Sud. Par exemple, le tableau énumère des essais de colza en plein champ et l'autorisation de commercialiser la canne à sucre, ce qui est inexact quand on le compare aux permis énumérés dans le site web du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche d'Afrique du Sud (DAFF). Monsanto présenta en 2010 une demande pour faire des essais sur le colza, mais la demande fut retirée et le produit ne fut donc jamais commercialisé.<sup>52</sup> D'autre part, la commercialisation de la canne à sucre n'a jamais été autorisée en Afrique du Sud. Malheureusement, les confusions de ce genre quant aux décisions concernant les OGM semblent être la norme.



Un technicien travaille à l'analyse moléculaire de l'ADN d'échantillons de maïs fournis par des obtenteurs, dans un laboratoire dirigé par le CIMMYT et le KARI qui forme des chercheurs à l'utilisation des techniques de marquage moléculaire et les met à la disposition des chercheurs de l'Afrique subsaharienne.

TABLE 3

ESSAIS EN MILIEU CONFINÉ (EMC), AUTORISATIONS DE COMMERCIALISATION (AC), TESTS EN SERRE (TS) ET TRANSFORMATIONS (TR) DANS UNE SÉLECTION DE PAYS, 2014

CULTURE	BURKINO FASO	ÉGYPTE	GHANA	KENYA	MALAWI	MOZAMBIQUE	NIGERIA	AFRIQUE DU SUD	SOUDAN	TANZANIE	OUGANDA	ZIMBABWE
Banane												EMC
Colza								AC, EMC				
Manioc				EMC			EMC	TR			EMC	TR
Coton	AC, EMC	EMC	EMC	EMC	EMC	~EMC		AC, EMC	AC		EMC	EMC
Pois à vache	EMC		EMC					EMC				
Maïs		AC, EMC		EMC		~EMC		AC, EMC		~EMC	EMC	~EMC
Pois d'Angole				TR/ES								
Pomme de terre		EMC						TR				TR
Riz			EMC								EMC	
Sorgho	EMC			EMC			EMC	TR				
Soja								AC, EMC				
Canne à sucre								TR, EMC				
Patate douce			ES	EMC							ES	
Tabac										EMC		
Tomate		ES										
Blé		EMC										

Source : Chambers, A. et d'autres (2014). *GM agricultural technologies for Africa, a state of affairs*.

Note : ~EMC indique qu'un essai a été approuvé ou qu'une simulation d'essai a été réalisée. 'Soudan' désigne l'ancien Soudan, à présent divisé en deux nations indépendantes, le Soudan et le Soudan du Sud.

notes

- 42 Chambers, A. et d'autres. (2014). *GM agricultural technologies for Africa, a State of Affairs*, IFPRI.
- 43 African Union. (2011). *Biosafety Policy of the African Union. Background, Instruments, Activities/*
- 44 UNEP-GEF (2004). *Note on UNEP-GEF Biosafety Activities as of 16th July 2004*, <http://www.unep.org/biosafety/Documents/Generalinfopaper.pdf>
- 45 UNEP. *Support to Preparation of the Second National Biosafety Reports to the Cartagena Protocol on Biosafety*, [http://addis.unep.org/projectdatabases/00720/project\\_general\\_info](http://addis.unep.org/projectdatabases/00720/project_general_info)
- 46 L'Égypte a approuvé le maïs Bt de Monsanto, MON810, en 2008, mais la culture a été retardée en l'absence de lois de biosécurité et à cause d'irrégularités dans les procédures administratives.
- 47 Centre d'échange sur la biosécurité, <https://bch.cbd.int/>
- 48 Voir, par exemple, les profils du Nigeria et du Ghana, où les décisions publiées ne coïncident pas avec les documents d'évaluation des risques. <https://bch.cbd.int/>.
- 49 Mendel (non daté). Toby Mendel, Article 19 <http://www.article19.org/data/files/pdfs/publications/foi-as-an-international-right.pdf>
- 50 Site web du Secrétariat de la CDB, <http://bch.cbd.int/protocol/>.
- 51 Les transformations sont les manipulations faites en laboratoire au niveau moléculaire.
- 52 ACB (2010). *Relief as Monsanto withdraws GM canola application*, <http://www.acbio.org.za/index.php/media/64-media-releases/326-relief-as-monsanto-abandons-gm-canola-in-south-africa>

## quatre interdictions et restrictions nationales concernant les OGM

© Luka Tomac

### interdictions et restrictions nationales concernant les OGM

L'USAID s'est heurtée, au fil des ans, à l'opposition de plusieurs gouvernements africains vis-à-vis de sa position en matière d'OGM. Par exemple, après avoir investi une fortune en formation et en infrastructure en Égypte depuis 1990, le gouvernement égyptien décida de se ranger aux côtés de l'Europe lorsque, en 2002, les États-Unis dénoncèrent l'UE devant l'Organisation

mondiale du commerce pour avoir fixé des barrières non tarifaires aux OGM en application du principe de précaution.<sup>53</sup> En 2002 également, la Zambie refusa l'aide alimentaire des États-Unis et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) formula des directives sur l'aide alimentaire GM dans la région. Au fil des ans, les pays africains ont fixé de nombreuses interdictions et restrictions aux cultures et produits GM.

TABLE 4

LIMITATIONS À L'UTILISATION DE PRODUITS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS (GM) DANS UNE SÉLECTION DE PAYS AFRICAINS, 2013

PAYS	LIMITATION	ANNÉE D'INTRODUCTION OU DE	MESURE LEVÉE OU EXPIRÉE
Algérie	Interdiction de distribuer et de commercialiser des produits GM	2000	—
Angola	Interdiction d'aliments GM sauf les céréales moulues	2004	—
Benin	Deux moratoires de 5 ans	2002	Expirée
Botswana	Interdiction d'importer des OGM, sauf les céréales GM moulues de l'aide alimentaire	2002	Levée
	Normes de responsabilité objective en place		—
Égypte	Interdiction d'importer et d'exporter des OGM	2006	—
Éthiopie	Aliments GM interdits, sauf les céréales moulues	2009	—
Kenya	Normes de responsabilité objective en place	2009	—
	Importation d'OGM interdite		
Lesotho	Aliments GM interdits, sauf les céréales moulues, le gouvernement précisant qu'elles sont à utiliser comme aliment seulement et non pour comme semence	2012	—
Madagascar	Aliments GM interdits, sauf les céréales moulues	2002	—
	Interdiction d'importer et de cultiver des OGM		
Malawi	Aliments GM interdits, sauf les céréales moulues	2002	Levée
Mozambique	Interdiction étendue même aux produits non moulus de l'aide alimentaire	2002	Levée
Namibie	Interdiction d'importer des OGM	2002	Levée
Nigeria	Interdiction des produits non moulus de l'aide alimentaire	2003	Levée
Soudan	Interdictions temporaires des importations de produits GM	2002	Levée
Swaziland	Aliments GM interdits, sauf les céréales moulues	2002	Levée
Tanzanie	Aliments GM interdits, sauf les céréales moulues	2009	Levée
	Normes de responsabilité objective en place		
Zambie	Interdiction d'importer des OGM et de l'aide alimentaire GM	2002	Levée
Zimbabwe	Interdiction d'importer des OGM (avec 1% de tolérance pour le maïs et le soja)	2002	Levée
	Exigence d'identification des produits non GM		

Source : Tired = information non disponible. 'Soudan' désigne l'ancien Soudan, à présent divisé en deux nations indépendantes, le Soudan et le Soudan du Sud.

Note : Chambers, A. et d'autres (2014). *GM agricultural technologies for Africa, a state of affairs*.

Ces derniers temps il y a eu une grande agitation au Kenya – un des bastions GM de l'USAID – lorsqu'un Comité parlementaire sur la santé a interdit l'importation de produits GM en raison du manque d'information concernant leurs effets sur la santé humaine.<sup>54</sup> L'interdiction n'a pas encore été levée.

En outre, les projets de biosécurité patronnés par l'USAID ne cessent pas de vitupérer contre « la persistance dans les réglementations de clauses de responsabilité objective qui découragent la recherche, l'investissement et le transfert de technologie ».<sup>55</sup> La Zambie et la Tanzanie sont des exemples de pays qui ont adopté des normes de responsabilité objective.

Les pays africains ne se montrant pas disposés à mettre en place des régimes de biosécurité qui permettent la commercialisation d'OGM dans le continent, les États-Unis se sont maintenant tournés vers des organismes commerciaux plus favorables à leur programme : les Communautés économiques régionales (CER). Il existe plusieurs CER dans le continent, mais huit sont considérées comme les principales :

- l'Union du Maghreb arabe (UMA)
- la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)
- le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)
- la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC)

- la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC-ECCAS)
- la Communauté économique des États d'Afrique occidentale (ECOWAS/CEDEAO)
- l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et
- la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Les pays membres de ces communautés travaillent sur des accords préférentiels pour réduire les barrières aux transactions économiques et non économiques et, dans bien des cas, les politiques adoptées sont obligatoires pour tous les membres. La stratégie actuelle de l'USAID est de contourner tout à fait les normes nationales et de travailler à la place avec les CER, afin de créer des mécanismes régionaux centralisés pour évaluer les demandes concernant des activités sur les OGM dans les pays membres et d'y assurer une commercialisation sans accroc. Ce processus est dénommé 'harmonisation des politiques de biosécurité'.

notes

- 53 ACB (2013). Africa bullied into growing defective maize. <http://www.acbio.org.za/images/stories/dmdocuments/BT-Maize-Report-Oct2013.pdf>
- 54 USDA (2012). Kenya Bans Genetically Modified Food Imports, 27 novembre, USDA GAIN report, [http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Kenya%20Bans%20Genetically%20Modified%20Food%20Imports\\_Nairobi\\_Kenya\\_11-27-2012.pdf](http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Kenya%20Bans%20Genetically%20Modified%20Food%20Imports_Nairobi_Kenya_11-27-2012.pdf)
- 55 Chambers, A. et d'autres, 2014. GM Agricultural Technologies for Africa: A State of Affairs. International Food Policy Research Institute (IFPRI), [http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs\\_afdb\\_report.pdf](http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs_afdb_report.pdf)



Manifestation au Ghana.

## cinq l'harmonisation des politiques de biosécurité d'Afrique : de la précaution à la promotion

### l'harmonisation des politiques de biosécurité d'Afrique : de la précaution à la promotion

L'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui avait précédé l'Union africaine, s'était déjà intéressée activement à la biosécurité en 1999, quand il semblait que les négociations internationales sur la biosécurité n'allaient pas aboutir. Considérant le problème comme urgent, les gouvernements africains avaient rédigé un modèle de loi de biosécurité qui leur permettrait d'adopter une approche de précaution en attendant la mise en place de régimes de biosécurité.

La Loi modèle africaine sur la sécurité en biotechnologie fut rédigée pour fixer des normes et assister les pays africains à « produire une structure juridique plus ou moins harmonisée ». <sup>56</sup> Elle fut adoptée par l'UA en 2003. <sup>57</sup> L'idée était de disposer d'une approche de précaution harmonisée dans toute l'Afrique. Le gouvernement allemand, par l'intermédiaire du GIZ, donna en 2003 deux millions d'euros au département des ressources humaines, des sciences et de la technologie de la Commission de l'Union africaine, afin que l'UA puisse s'équiper du personnel et des instruments nécessaires pour aider ses États membres à mettre en œuvre le Protocole de Cartagena et à appliquer la Loi modèle africaine de biosécurité ». <sup>58</sup> En plus, le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) des Nations unies mit des fonds à la disposition des gouvernements africains pour les aider à appliquer le Protocole de Cartagena à l'échelon national.

Pourtant, quand le Nouveau partenariat pour le développement économique de l'Afrique (NEPAD) fut lancé en 2001 dans le but « d'améliorer la croissance, le développement et la participation de l'Afrique dans l'économie mondiale », <sup>59</sup> il représenta une nouvelle occasion de contrecarrer l'approche très précautionneuse de l'UA vis-à-vis de la biosécurité, et de la remplacer par une autre, centré sur la promotion du commerce et des investissements internationaux. En 2004, le Comité de la science et la technologie du NEPAD décida que le secrétariat du NEPAD et la Commission de l'UA devaient créer un groupe de haut niveau chargé de conseiller l'Afrique en politiques sur la biotechnologie, afin de « fournir à l'UA et au NEPAD des avis indépendants et stratégiques sur les progrès de la biotechnologie moderne et sur leurs implications pour l'agriculture, la santé et l'environnement », en se centrant « sur les questions intra-régionales et internationales de la réglementation du développement et sur l'application de la manipulation génétique et de ses produits ». <sup>60</sup>

Le rapport de ce groupe africain de haut niveau sur la biosécurité fut publié en 2007 ; il s'écarte ouvertement du Protocole de Cartagena et de la Loi modèle africaine de biosécurité. Ses principales recommandations visent à accélérer l'adoption et le commerce des OGM, et peuvent être résumées comme suit : <sup>61</sup>

- accroître la coopération entre les pays d'Afrique centrale, orientale, occidentale, septentrionale et australe pour qu'ils s'efforcent ensemble, au niveau régional, d'accélérer le développement de la biotechnologie ;
- définir les domaines biotechnologiques prioritaires pour le développement de l'Afrique ;
- identifier les principales capacités nécessaires au développement et à l'utilisation sûre de la biotechnologie ;
- prendre les mesures réglementaires appropriées pour faire avancer la recherche, la commercialisation, le commerce et la protection des consommateurs, et
- définir des options stratégiques pour créer et développer des communautés régionales d'innovation biotechnologique et des zones locales d'innovation en Afrique.

Le rapport recommande aussi que les CER de l'UA « emploient des experts dûment formés, qui puissent conseiller les États sur les accords régionaux et internationaux, les directives et les conventions concernant tous les aspects de la biotechnologie » et « assister les États en matière de mécanismes et accords multilatéraux ». <sup>62</sup>

En 2008, la Fondation Gates octroya au NEPAD et à l'Université de l'État de Michigan une subvention de 1,5 million USD pour créer le Réseau africain d'expertise en biosécurité (ABNE), <sup>63</sup> qui fut lancé sous les auspices du Comité des sciences et de la technologie du NEPAD, afin d'appliquer les recommandations du rapport du Groupe africain sur la biosécurité. Cette somme fut suivie, en octobre 2009, d'une subvention supplémentaire de 10,4 millions USD. <sup>64</sup> Le NEPAD a déclaré aussi une autre donation de Gates, de 1 489 098 USD, <sup>65</sup> reçue à partir de janvier 2012.

En plus de tout cela, la Fondation Gates finança une agence consultative internationale dénommée DAI, chargée de formuler le plan de développement institutionnel de l'ABNE, son statut juridique, sa structure administrative et ses besoins en personnel. <sup>66</sup> (La même agence fit équipe avec Monsanto aux Philippines, pour jouer le rôle du 'négociateur honnête' dans la

tentative de Monsanto d'y renforcer ses affaires ; l'équipe formula le système de réglementation des OGM des Philippines et les directives de marketing pour le produit final.<sup>67</sup>)

L'ABNE, dont le siège est au Burkina Faso, est devenu très efficace à promouvoir l'approche de la biosécurité préférée des États-Unis, en proposant ses services aux décideurs nationaux et régionaux. Ces services incluent la formation et les conseils techniques relatifs aux réglementations pour examiner les demandes de permis, superviser l'expérimentation et commercialiser des OGM ou importer des produits alimentaires GM.<sup>68</sup>

En plus, les activités en réseau de l'ABNE facilitent le dialogue en matière de politiques grâce à la participation des décideurs africains aux réunions nationales, régionales et internationales.<sup>69</sup>

### **Les Communautés économiques régionales et l'harmonisation de la biosécurité : un exploit de l'industrie**

L'USAID avait déjà commencé en 2001 à travailler sur la biotechnologie avec les organismes régionaux, par le biais du Programme pour des systèmes de biosécurité (PBS). Dès que le terrain fut prêt pour la mise en place de politiques de biosécurité au moyen des CER, l'USAID se hâta d'assister ces dernières à formuler des politiques destinées non pas à garantir la biosécurité mais à limiter les réglementations, considérées

comme une barrière au commerce régional des OGM et des technologies associées. Cela comporte la mise en place d'un système centralisé d'autorisation qui permet aux cultures et aux produits GM approuvés de se déplacer d'une région à l'autre avec un minimum de contrôle et de supervision.

La justification donnée par les CER est que ce système centralisé fournira aux pays membres à court de ressources l'occasion de partager l'expertise et les installations scientifiques et de développer leur économie grâce à l'élimination des barrières douanières.

Cependant, on ne sait pas encore quels experts vont siéger dans les comités techniques qui feront des recommandations sur les demandes régionales, ni comment le public aura accès à l'information et participera à la prise de décisions et à la supervision de ce qui se fait au plan régional.

À ce jour, une seule initiative régionale d'harmonisation, entreprise par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a suffisamment progressé pour pouvoir réellement fonctionner.<sup>70</sup> L'autre CER qui a avancé dans ce sens est la Communauté économique des États d'Afrique occidentale (ECOWAS). Apparemment, les liens qui subsistent avec les principes qui étaient à la base de la Loi modèle africaine de biosécurité sont encore une source d'obstacles et de frustration pour les donateurs comme l'USAID, et continuent d'entraver le processus dans la région.



*Un agriculteur éthiopien montre sa récolte de pois chiches.*

## cinq l'harmonisation des politiques de biosécurité d'Afrique : de la précaution à la promotion suite

### Le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Avec ses 19 États membres, une population de plus de 389 millions de personnes et un commerce annuel estimé à près de 32 milliards USD pour les importations et à 82 milliards USD pour les exportations, le COMESA représente un important marché pour le commerce intérieur et extérieur.<sup>71</sup> En 2003, l'USAID fournit des fonds pour la mise en place de l'Approche régionale à la politique de biotechnologie et de biosécurité en Afrique occidentale et australe (RABESA), qui devait développer un mécanisme pour réglementer la biosécurité dans la région. Le projet démarra en 2004 et il est financé, aujourd'hui encore, par l'USAID. Il fut associé à une autre création de l'USAID, ASARECA<sup>72</sup>, ainsi qu'au Programme pour des systèmes de biosécurité de l'USAID (PBS) et au porte-parole bien connu de l'industrie biotechnologique, l'ISAAA,<sup>73</sup> pour formuler les orientations politiques du COMESA dans trois domaines :<sup>74</sup>

- un guide pour les plantations commerciales, qui prévoit la constitution d'un comité régional chargé de l'évaluation régionale des risques que comportent les OGM plantés dans la région, et qui pourra ensuite être utilisée par les autorités nationales pour décider des produits à approuver ;
- une politique de commercialisation des produits GM concernant le traitement des différents produits GM suivant que ces produits proviennent d'un pays membre du COMESA ou extérieur à ce groupe ;
- un guide concernant l'aide alimentaire d'urgence, qui définit les procédures à utiliser par les pays du COMESA pour examiner et approuver l'aide alimentaire d'urgence, provenant des pays membres ou non membres, qui risque de contenir des OGM.

En septembre 2013, le Conseil des ministres du COMESA approuva les 'Politiques et lignes directrices pour la plantation commerciale d'OGM, le commerce des OGM et l'aide alimentaire d'urgence contenant des OGM',<sup>75</sup> qui « ouvrent une voie plus claire et cohérente pour l'approbation des OGM dans les États membres grâce à un processus régional d'évaluation des risques. La politique régionale prévoit aussi le partage des capacités et un traitement uniforme du commerce régional de semences et de céréales GM, ainsi que de l'aide alimentaire d'urgence ».<sup>76</sup>

Les lignes directrices du COMESA ne ressemblent en rien à la Loi modèle de biosécurité, et elles contredisent même les faibles normes de biosécurité définies dans le Protocole de Cartagena, en dépit du fait que tous les membres du COMESA sont signataires du Protocole et doivent donc respecter ses dispositions. L'organisation panafricaine de la société civile Alliance pour la souveraineté alimentaire d'Afrique (AFSA) a condamné sans ambages cette politique, en déclarant que « la politique du COMESA favorise fortement la prolifération généralisée des OGM dans le continent africain au moyen des plantations commerciales, des importations de produits et de l'aide alimentaire, au mépris de la législation internationale sur la biosécurité ».<sup>77</sup>

L'AFSA a dénoncé le manque absolu de participation des organisations paysannes et citoyennes tout au long du processus de développement, et elle a affirmé que cette politique n'était pas née des besoins des pays membres mais qu'elle avait été manigancée par les États-Unis par le biais des organismes créés à cet effet. Le processus prévu pour l'évaluation des risques est fortement inquiétant, car il annule la possibilité d'évaluations au cas par cas. C'est un organisme technique régional qui doit s'en charger (mais il comportera probablement de profonds conflits d'intérêt et manque de directives transparentes). Il est très inquiétant également que la société civile ait de grandes difficultés à obtenir de l'information et à participer aux décisions dans ce nouveau système régional.

L'AFSA affirme que la politique biotechnologique du COMESA vise à « contourner les normes internationales et nationales de biosécurité, qui exigent la réalisation d'évaluations au cas par cas, parce que l'industrie biotechnologique, l'agro-industrie, les défenseurs du libre-échange et l'industrie de l'aide alimentaire sont très contrariés de ne pas pouvoir pénétrer dans les marchés africains ».<sup>78</sup>

Le COMESA aura bientôt l'occasion d'examiner sa première demande : en mai 2014, Monsanto Malawi demanda au gouvernement du Malawi un permis de commercialisation pour son coton GM, Bollgard II. Le présent document examinera plus loin cette question de façon plus détaillée.<sup>79</sup>

### La Communauté économique des États d'Afrique occidentale (ECOWAS)

En Afrique occidentale, la plupart des principaux pays producteurs de coton sont relativement peu peuplés. Ils sont aussi parmi les pays les plus pauvres du monde. Par conséquent, les organisations donatrices supposaient que ces pays allaient exploiter des économies d'échelle grâce à leur participation à l'ECOWAS. En outre, l'Afrique occidentale est traversée par de grandes zones agro-écologiques, de sorte que l'évaluation et la gestion harmonisées des risques semblent plausibles.

Pourtant, les tentatives d'harmonisation régionale en Afrique occidentale ont subi de nombreux changements, à commencer par l'Institut du Sahel (INSAH) en 2004, qui voulait mettre en place des normes régionales de biosécurité pour les pays du groupe CILSS.<sup>80</sup> Sa proposition comportait un mécanisme assez décentralisé et non obligatoire par lequel chaque pays membre prendrait ses propres décisions en matière d'autorisation, sous la supervision d'un comité régional. La Commission régionale de l'INSAH/CILSS se chargerait d'examiner, de conseiller et de fournir du soutien technique. Les pays membres devaient commencer par mettre en place des cadres nationaux basés sur le Protocole de Cartagena ; en l'absence de tout cadre national, le Comité régional prendrait les décisions.

Finalement, ces dispositions ne furent pas adoptées parce que, en 2005, l'USAID commença à formuler avec l'ECOWAS un programme de biosécurité harmonisé pour la région, où les pays du CILSS étaient compris. Ce processus était basé sur le travail déjà fait par l'INSAH et il était dirigé par l'ECOWAS, en collaboration avec l'INSAH et le Conseil de l'Afrique occidentale et centrale pour la recherche et le développement agricoles (CORAF en français, ou WECARD en anglais).

Le budget total du plan d'action de l'ECOWAS pour le développement biotechnologique, d'une durée de cinq ans, fut estimé à 26 215 000 USD.<sup>81</sup> On ne sait pas exactement quels donateurs le couvrirent et dans quelles proportions, mais entre 2005 et 2013 l'USAID fournit au CORAF et à ses partenaires la coquette somme de 9 195 667 USD pour financer l'agriculture scientifique, la recherche et le développement,<sup>82</sup> en y incluant un volet sur la biosécurité. L'USAID finançait le CORAF depuis 2002 et lui avait octroyé 7 millions USD pour la période 2009-2014.<sup>83</sup> Le CORAF peut être considéré comme le frère africain de l'ASARECA : sa fonction consiste à faire le lien entre les NARO, les instituts du GCRAI, les chercheurs et les décideurs. Il sert aussi d'organe exécuteur au Programme Semences de l'Afrique de l'ouest (WASP) de l'USAID.

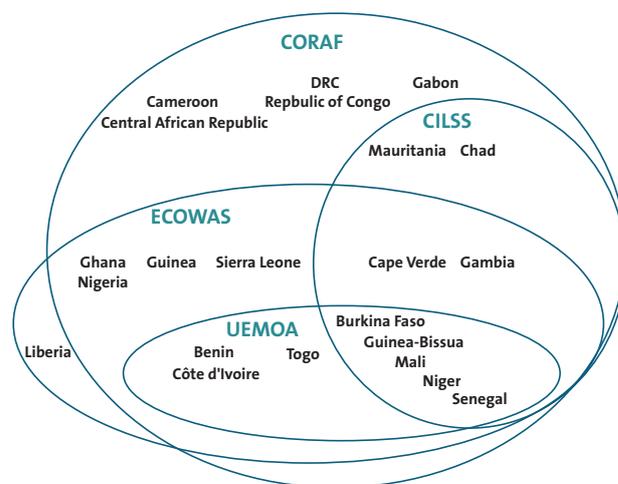
La Fondation africaine pour les technologies agricoles (AATF) et l'omniprésente ISAAA sont des organisations fondamentales pour le projet d'harmonisation de l'ECOWAS ; les deux collaborent en matière de transfert de technologie et de droits de propriété intellectuelle ; en outre, l'ISAAA se charge aussi des communications et des rapports avec les médias.

Pendant ce temps, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) développait son propre cadre régional de biosécurité. Le projet de 24 millions USD financé par la Banque mondiale était soutenu par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le gouvernement français, la Commission européenne, le Programme des Nations unies pour l'environnement, et l'Association internationale de développement (IDA).<sup>84</sup>

Pensant qu'il serait utile d'intégrer l'UEMOA dans le programme de l'ECOWAS, l'USAID apporta son assistance technique à la rédaction d'un protocole d'accord entre l'UEMOA et l'ECOWAS pour collaborer dans une initiative régionale de biosécurité pour l'Afrique occidentale.<sup>85</sup> En 2012, l'ECOWAS et l'UEMOA firent connaître un projet de cadre de biosécurité régional, basé sur un mécanisme de prise de décisions décentralisé et sur la reconnaissance mutuelle des produits GM dans toute la région pour faciliter le commerce. Néanmoins, le processus est au point mort parce que la politique inclut aussi ce que les défenseurs des OGM décrivent comme « des questions fortement controversées au plan international, comme l'incorporation de considérations socio-économiques et éthiques et l'établissement de normes rigoureuses de responsabilité et de réparation pour le cas où un OGM s'avérerait nocif ». <sup>86</sup> Ces questions soi-disant controversées sont absolument inacceptables dans un régime de biosécurité à l'américaine, mais, comme nous l'avons déjà mentionné, elles sont cruciales dans le contexte africain pour sauvegarder le bien-être socio-économique. Pour l'instant, l'affaire est dans une impasse et on ignore quelle sera la suite de la politique de biosécurité de l'ECOWAS.

FIGURE 2

APPARTENANCE DES PAYS D'AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE AUX DIVERS ORGANES RÉGIONAUX



Source : Resnick (2006).

## cinq l'harmonisation des politiques de biosécurité d'Afrique : de la précaution à la promotion suite



Des agriculteurs au travail dans leurs champs de teff, en Éthiopie.

### notes

- 56 African Union Commission. Department of Human Resources, Science and Technology. Biosafety Brochure. [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)
- 57 African Union (2011). Biosafety Policy of the African Union. Background, Instruments, Activities.
- 58 Ibid.
- 59 Ibid.
- 60 Ibid.
- 61 Ibid.
- 62 Ibid.
- 63 Bill and Melinda Gates Foundation (2008). NEPAD-Michigan State University Partnership to Bolster Africa's Biosafety Capacity. <http://www.gatesfoundation.org/Media-Center/Press-Releases/2008/02/Michigan-State-University-Partnership>
- 64 Michigan State University (2009). NEPAD-MSU land \$10.4 million to improve African agricultural practices, 15 octobre, <http://msutoday.msu.edu/news/2009/nepad-msu-land-104-million-to-improve-african-agricultural-practices/>
- 65 NEPAD (2011). NEPAD led Biosafety Network receives close to US\$1.5m additional funding from Gates Foundation, 26 September 2011, <http://www.nepad.org/nepad/news/2482/nepad-led-biosafety-network-receives-close-us15m-additional-funding-gates-foundation>
- 66 DAI (2008). Gates Foundation Funds DAI to Plan Biosafety Network in Africa, 29 février, <http://dai.com/news-publications/news/gates-foundation-funds-dai-plan-biosafety-network-africa>
- 67 DAI website. Strengthening Markets for Monsanto in the Philippines. <http://dai.com/stories/strengthening-markets-monsanto-philippines>
- 68 ABNE website, ABNE Services page, <http://www.nepadbiosafety.net/about/abne-services>
- 69 ABNE website, ABNE Services page, <http://www.nepadbiosafety.net/about/abne-services>
- 70 Chambers, A. et d'autres, 2014. GM Agricultural Technologies for Africa: A State of Affairs. International Food Policy Research Institute (IFPRI), [http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs\\_afdb\\_report.pdf](http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs_afdb_report.pdf)
- 71 Site web du COMESA, <http://about.comesa.int/>.
- 72 D'après l'USAID, son « soutien permanent du secrétariat d'ASARECA a été fondamental pour faciliter et orienter son évolution ». L'USAID fournit à ASARECA 20 millions USD au cours de la période 2002-2012 et, pendant les années critiques de formation de 1994 à 2001, elle fut son principal donateur, lui apportant 61% du financement total. Ces fonds ont couvert une partie des frais de fonctionnement du secrétariat de l'organisation et des activités de divulgation des recherches et technologies. Evaluation of USAID/East Africa support to the Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa (ASARECA), [http://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/Pdacs540.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/Pdacs540.pdf), site visité le 19 novembre 2014.

- 73 Site web d'ASARECA, <http://www.asareca.org/sites/default/files/Status%20of%20RABESA%20updated.pdf>
- 74 Chambers, A. et d'autres, 2014. GM Agricultural Technologies for Africa: A State of Affairs. International Food Policy Research Institute (IFPRI), [http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs\\_afdb\\_report.pdf](http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs_afdb_report.pdf)
- 75 AFSA (2013). COMESA approval of harmonised GMO policy designed to flood region with GMOs and undermine sovereignty. <http://www.acbio.org.za/images/stories/dmdocuments/AFSA-STATEMENT-GMO-POLICY.pdf>
- 76 Chambers, A. et d'autres, 2014. GM Agricultural Technologies for Africa: A State of Affairs. International Food Policy Research Institute (IFPRI), [http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs\\_afdb\\_report.pdf](http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs_afdb_report.pdf)
- 77 AFSA (2013). Statement condemning approval of GM policy, <http://www.acbio.org.za/index.php/publications/rest-of-africa/443-afsa-statement-condemning-comesa-approval-of-gmo-policy>
- 78 Ibid.
- 79 IFPRI (2008). Regional Biotechnology Regulations: Design Options and Implications for Good Governance, <http://www.ifpri.org/publication/regional-biotechnology-regulations>
- 80 Le CILSS est le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. Il regroupe treize pays, dont huit pays côtiers (Benin, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Togo), quatre pays enclavés (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad) et un État insulaire (Cap-Vert).
- 81 USAID (2011). West Africa institutional assessment CORAF/WECARD, <http://www.coraf.org/documents/publication/2014-01/retraite/West%20Africa%20Institutional%20Assessment%20CORAFWECARD.pdf>
- 82 Ibid.
- 83 USAID website, Regional Partner: West and Central African Council for Agricultural Research and Development (CORAF/WECARD), <http://www.usaid.gov/west-africa-regional/fact-sheets/regional-partner-west-and-central-african-council-agricultural-research>
- 84 Wikileaks. Third ECOWAS ministerial conference on biotechnology: adoption of the 2006-2010 action plan for meeting the challenges of biotechnology and biosafety. [http://www.wikileaks.org/plusd/cables/07ACCRA838\\_a.html](http://www.wikileaks.org/plusd/cables/07ACCRA838_a.html)
- 85 Cette assistance fut fournie en accordant une subvention de 3 millions USD, pour une période de trois ans, à un groupe de partenaires : DAI, Michigan State University, Agriculture and Biotechnology Strategies (AGBIOS) et Donald Danforth Plant Science Center. Raise Plus Task Force, Short-term technical assistance in biotechnology, [http://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/pdax943.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pdax943.pdf).
- 86 Chambers, A. et d'autres, 2014. GM Agricultural Technologies for Africa: A State of Affairs. International Food Policy Research Institute (IFPRI), [http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs\\_afdb\\_report.pdf](http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/pbs_afdb_report.pdf)

## six des projets philanthropiques assortis de conditions

# des projets philanthropiques assortis de conditions

Les projets philanthropiques sont le véhicule parfait pour forcer des changements de la législation qui conviennent au secteur privé, et pour faciliter l'acceptation de variétés GM commerciales, avec l'avantage supplémentaire de dorer l'image publique de ce secteur controversé. De nombreux programmes de ce genre existent en Afrique, et beaucoup d'entre eux sont sponsorisés par la Fondation Gates. Ci-dessous nous en décrivons deux de façon plus détaillée : le projet de Maïs économe en eau pour l'Afrique (WEMA), et les travaux en cours pour introduire des bananes GM, modifiées pour accroître leur teneur en vitamine A.

### Le maïs économe en eau pour l'Afrique (WEMA)

En 2008, la Fondation Bill et Melinda Gates et la Fondation Howard G. Buffet promirent 47 millions USD pour la mise en œuvre du projet Maïs économe en eau pour l'Afrique (WEMA). Monsanto participa à l'initiative en offrant le soutien technologique et le matériel nécessaire sans réclamer de royalties ('royalty free'). L'objectif déclaré de ce partenariat philanthropique public-privé serait d'accroître la sécurité alimentaire dans l'Afrique subsaharienne en développant un « maïs africain résistant à la sécheresse, par des méthodes de sélection conventionnelles, des sélections assistées par marqueur et la biotechnologie », et en le mettant à la disposition des petits agriculteurs 'royalty free' (terminologie trompeuse, car elle ne signifie pas que la technologie sera gratuite mais qu'elle sera vendue à un prix réduit et à certains agriculteurs seulement<sup>87</sup>). Le projet est mis en œuvre en Afrique du Sud, en Ouganda, au Kenya, en Tanzanie et au Mozambique. Le WEMA a promis que ses produits résistants à la sécheresse augmentent le rendement de 30 %, ce qui se traduira par deux millions de tonnes de nourriture supplémentaire pendant les années de sécheresse dans les pays participants.<sup>88</sup>

Les documents du WEMA publiés depuis 2012 montrent que Monsanto a donné aussi au projet un de ses premiers produits résistants aux ravageurs (Bt), dénommé MON810, également sans royalties.<sup>89</sup> Le projet travaille donc sur un maïs qui résisterait aussi bien à la sécheresse qu'aux insectes. Or, le maïs MON810 a été discontinué en Afrique du Sud depuis 2012 à cause du développement d'une résistance à la toxine Bt, qui fait que les cultures sont exposées aux attaques des ravageurs.<sup>90</sup> Il est important de signaler que le brevet de ce produit a expiré en 2011 mais que la protection intellectuelle se maintiendra si on lui ajoute un autre gène, comme celui de la résistance à la sécheresse. L'inclusion d'un des gènes commerciaux les plus lucratifs dans le projet WEMA semble être une stratégie astucieuse pour faire des essais en plein champ et obtenir l'approbation du MON810 dans

les pays participants, au lieu de suivre la démarche habituelle des demandes d'utilisation commerciale.

Le projet WEMA offre donc à Monsanto une occasion en or d'influer sur les normes de biosécurité des pays participants, d'ouvrir de nouveaux marchés à ses produits 'prêts pour le climat' et à redonner de l'éclat à son image publique ternie. L'autorisation de commercialiser le maïs transgénique résistant à la sécheresse aux États-Unis en 2013 a inauguré une nouvelle ère pour la technologie GM qui, jusque là, s'était centrée sur la tolérance aux herbicides et la résistance aux ravageurs. Monsanto a pu mettre sur le marché son nouveau produit, dénommé Droughtgard, grâce à une opération de joint-venture avec BASF, conçue pour développer et mettre sur le marché de lucratifs produits GM 'prêts pour le climat'.<sup>91</sup>

En 2009, le directeur général de Monsanto, Hugh Grant, avait assuré aux investisseurs que les 'technologies à fort impact' qui étaient en cours de développement en collaboration avec BASF avaient « le potentiel de se traduire par 3 milliards [USD] de recettes supplémentaires, d'ici 2020, dans les premiers pays où elles seront lancées ». <sup>92</sup> C'est dans ce contexte que Monsanto offrit aux petits agriculteurs africains quatre variétés issues de son association avec BASF, par le biais du projet WEMA, une fois de plus sans redevances.<sup>93</sup>

Dans l'ensemble, la participation de Monsanto au projet WEMA donne à l'entreprise l'occasion d'établir des rapports de collaboration avec les législateurs africains et de fixer le cahier des charges pour la mise en œuvre du projet et le déboursement de fonds. La contribution de Monsanto représente un investissement minuscule pour des retours énormes : la possibilité d'influer sur la législation de biosécurité dans les pays participants, d'obtenir l'approbation formelle de son produit, et de frayer la voie à d'autres produits GM commercialisables.

L'organe exécutif du projet est la Fondation pour la technologie agricole d'Afrique (AATF), créée grâce à une subvention de la Fondation Rockefeller<sup>94</sup> pour négocier des contrats de licence entre des institutions privées et des clients désireux d'avoir accès à des technologies brevetées. Depuis 2008, l'AATF a reçu 95 millions USD de la Fondation Gates, pour financer le développement et la distribution de variétés de maïs hybride et de riz, pour « modifier positivement l'opinion du public » sur les OGM et pour pousser à l'adoption de changements des réglementations afin d'accélérer la pénétration des produits GM en Afrique.<sup>95</sup> Les autres partenaires financiers du projet WEMA sont l'USAID et la Fondation Howard G. Buffet, tandis que les partenaires exécutifs et techniques sont les Organisations nationales de recherche agricole (NARO) des pays participants, le Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) et Monsanto.<sup>96</sup>

## six des projets philanthropiques assortis de conditions

suite

Le maïs MON87460 du WEMA (la variété commercialisée comme Droughtgard aux États-Unis) contient un seul gène qui le protège contre la sécheresse dans les zones soumises au stress hydrique. Les scientifiques et les concurrents de Monsanto se sont montrés sceptiques quant à la capacité d'un seul gène d'assurer la résistance à la sécheresse, car il s'agit d'une caractéristique complexe à laquelle participent de nombreux gènes.<sup>97</sup> En outre, on remarque que la résistance d'une plante dépend du moment où la sécheresse se produit et des nutriments disponibles. D'autre part, il est fréquent que les variétés qui se comportent le mieux quand elles manquent d'eau, se comportent mal quand elles reçoivent de l'eau en abondance.<sup>98</sup>

Aux États-Unis, il a été constaté que le rendement du Droughtgard augmentait de 4 à 7 % dans des conditions de sécheresse modérée,<sup>99</sup> un résultat très éloigné des 30 % promis par le projet WEMA. Le terme 'sécheresse modérée' est important parce que le produit ne se comporte pas bien en situation de sécheresse grave. Selon Monsanto, « comme le maïs conventionnel, le rendement du MON 87460 diminue lorsque la disponibilité d'eau est limitée, en particulier pendant les périodes de floraison et de formation des grains, où la plante est sensible au stress, et le développement de l'épi est perturbé. Dans des conditions de grave déficit d'eau, le rendement du maïs MON 87460, comme celui du maïs conventionnel, peut se réduire à zéro ».<sup>100</sup>

### Le WEMA dans les pays donateurs

#### Afrique du Sud

South L'Afrique du Sud a déjà complété six années d'essais en plein champ à des endroits multiples, et il serait raisonnable de s'attendre à ce qu'il y ait une demande de commercialisation dès 2015. Le pays a autorisé la culture de huit variétés de maïs GM depuis 1997, et la plupart d'entre elles sont truffées de traits Bt et résistants aux herbicides.<sup>101</sup>

Une objection formelle aux essais de produits GM fut présentée au gouvernement sud-africain sous les auspices de la Campagne sur le droit à la réforme agraire pour la souveraineté alimentaire, avec l'assistance de l'ONG *Surplus People Project*. Les petits agriculteurs de Lutzville, province de Cap-du Nord, se manifestèrent aussi par écrit contre les OGM. Dans leur déclaration ils se plaignent de n'avoir pas été consultés au sujet des essais en plein champ dans leur région, où ils appliquent des méthodes agro-écologiques. Ils s'inquiètent en particulier de la possibilité que la technologie brevetée de Monsanto conspire contre la souveraineté alimentaire et des semences :

« L'introduction de biotechnologies comme le maïs résistant à la sécheresse en Afrique du Sud et dans l'Afrique subsaharienne porte atteinte à la souveraineté de la population et des agriculteurs sur les semences et l'alimentation. La conservation des semences est très importante pour les agriculteurs

subsahariens et pour ceux d'Afrique du Sud en particulier. En outre, cette technologie risque de disqualifier et de détruire les méthodes agricoles des agriculteurs noirs pauvres. »<sup>102</sup>

La Campagne pour la souveraineté alimentaire se plaint aussi du rôle de l'institution para-étatique, le Centre de recherches agricoles (ARC), qui favorise « le programme de multinationales comme Monsanto qui portent atteinte aux agriculteurs ». La campagne a demandé au gouvernement sud-africain de réorienter ses activités pour soutenir des systèmes de production alternatifs et plus appropriés, comme l'agro-écologie.<sup>103</sup>

Monsanto répondit au document de cinq pages de la Campagne pour la souveraineté alimentaire en se réfugiant derrière les réglementations de biosécurité sud-africaines, 'basées sur la science'. Dans sa réponse, l'entreprise déclare : « Dans sa lettre, [l'organisation] Surplus People Project fait de nombreuses affirmations et déclarations infondées et idéologiques qui ne s'appliquent pas à la demande de permis présentée par Monsanto pour réaliser des essais en plein champ avec le maïs MON 87460. Ces questions ne seront donc pas traitées ici ».<sup>104</sup>

La raison pour laquelle l'industrie biotechnologique s'est montrée si décidée à promouvoir une approche soi-disant 'scientifique' de la biosécurité est absolument claire : elle élimine du processus d'approbation les questions relatives au contexte socio-économique et ne prend en considération que l'expertise scientifique en laboratoire, où dominent les grandes entreprises, en laissant de côté la science et les connaissances du domaine des agriculteurs.

#### Kenya

La Loi kényane de biosécurité fut adoptée en février 2009. Un câble de Wikileaks signale que « le programme de systèmes de biosécurité financé par l'USAID a créé des liens entre les principales institutions nationales, ce qui a permis d'obtenir du soutien pour le projet de loi chez les décideurs et les agences chargées de réglementer la biosécurité. Le programme a fourni aussi du soutien technique pour faciliter les essais en milieu confiné du coton et du maïs génétiquement modifiés ».<sup>105</sup>

Les essais en champs du WEMA commencèrent au Kenya en 2010. Pendant la première année, aucune adaptation au stress hydrique ne fut relevée, et les essais de la deuxième année furent annulés.<sup>106</sup> En octobre 2014, le troisième et dernier essai en champ du MON 810 fut récolté dans le cadre du projet WEMA, mais les résultats n'ont pas été publiés. Le WEMA a l'intention de demander le permis de commercialisation avant la fin 2014. Des essais de performance nationaux devraient suivre, et la recommandation d'approbation serait délivrée en 2016.<sup>107</sup>

Malgré les subventions versées au Kenya pendant des années pour former les législateurs et les chercheurs, les organisations paysannes et la société civile continuent d'exercer de fortes

pressions contre les OGM ; à cela s'ajoute la prudence des fonctionnaires gouvernementaux, concernant surtout les effets potentiels sur la santé. Le 21 novembre 2012, le ministère de la Santé kényan ordonna à ses fonctionnaires de sortir du marché tous les aliments génétiquement modifiés et d'interdire les importations de produits GM, par suite d'un décret ministériel et présidentiel.<sup>108</sup> Le décret visait à sortir les aliments GM des étalages et à arrêter les importations de produits GM, mais ne s'appliquait pas à l'expérimentation en laboratoire et en champ. Néanmoins, tant que l'interdiction sera en vigueur il sera difficile de commercialiser des produits agricoles pour les cultiver au Kenya.

Le gouvernement subit des pressions permanentes pour qu'il lève l'interdiction, surtout de la part de quelques secteurs de la communauté scientifique (qui a reçu une formation patronnée par l'USAID pendant plus de dix ans)<sup>109</sup> et de l'industrie du coton (qui pense être désavantagée sur le marché mondial pour n'avoir pas accès à la technologie GM). Un rapport du Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) signale que « beaucoup d'organisations scientifiques et non gouvernementales du pays travaillent ensemble pour faire modifier la décision ministérielle. Parmi ces organisations figurent : Africa Biotechnology Stakeholders Forum, African Agricultural Technology Foundation, International Service for the acquisition of Agribiotech Applications, Program for Biosafety Systems, Africa Harvest Biotech Foundation International, Biotechnology Trust Africa, Seed Trade Association of Kenya, Cereal Millers Association et East African Grains Council. En plus, des instituts de recherche et des universités font pression aussi pour faire retirer cette décision ».<sup>110</sup> La situation des GM dans le pays restera incertaine tant que l'interdiction sera en vigueur.

### Ouganda

En Ouganda, l'approbation du projet de loi de biosécurité a été difficile et n'était pas encore acquise au moment de rédiger ce rapport. En 2010, le PBS institua une nouvelle approche, dénommée 'net mapping', pour accélérer l'adoption de la loi. apparemment, cette stratégie fut employée avec succès au Kenya également pour faire passer la Loi kényane de biosécurité.<sup>111</sup> Elle consiste à identifier les acteurs concernés par la loi de biosécurité et à les classer suivant leur capacité relative d'influer sur l'adoption de la loi. Des tactiques individuelles sont ensuite élaborées pour faire du lobbying sur les acteurs les plus influents.<sup>112</sup> En Ouganda, cette stratégie a abouti à la création du Consortium ougandais pour la biotechnologie et la biosécurité, lancé par le PBS pour regrouper les 'supporteurs de la biotechnologie' capables de coordonner de façon plus efficace les principaux acteurs gouvernementaux concernés.<sup>113</sup>

Les essais en plein champ du MON 87460 commencèrent en Ouganda en novembre 2010,<sup>114</sup> et ceux du MON 810 en 2013. Il existe très peu d'information sur les résultats de ces essais, mis à

part un rapport qui dit que les premiers essais faits en 2010 n'auraient donné aucun signe d'adaptation.<sup>115</sup> Bien que l'Ouganda n'ait pas encore de Loi de biosécurité et que cette loi soit nécessaire pour pouvoir autoriser la commercialisation de n'importe quelle culture GM, les rapports du WEMA continuent d'espérer l'obtention d'un permis de commercialisation en 2016.

### Tanzanie et Mozambique

Les deux pays ont promulgué leurs lois de biosécurité et, dans les deux cas, elles contiennent des clauses de responsabilité objective suivant lesquelles les producteurs de technologie GM seront responsables des dommages qui pourraient découler de leurs produits. Bien que d'autres lois permettent au WEMA de faire des essais d'OGM en plein champ dans ces pays, ces essais n'ont pas eu lieu à cause des clauses de responsabilité mentionnées, que le WEMA considère comme un obstacle fondamental.<sup>116</sup> Le projet n'a pas cessé de faire pression sur le gouvernement tanzanien pour que cette clause soit modifiée ; elle est actuellement en cours de révision et le problème pourrait être résolu en janvier 2015.<sup>117</sup>

### Inquiétudes de la société civile au sujet du Maïs économe en eau pour l'Afrique

La société civile s'inquiète des questions suivantes au sujet du WEMA :<sup>118</sup>

- L'Afrique risque d'adopter une voie de développement erronée pour atténuer la faim et les effets du changement climatique et, ce faisant, de céder au secteur privé ses systèmes alimentaires.
- Il existe déjà dans le continent plusieurs variétés de maïs résistant à la sécheresse, développées par les agriculteurs, et plusieurs produits agricoles qui sont par nature plus résistants au manque d'eau, comme le sorgho, le mil à chandelle et le manioc, mais ces cultures dites 'orphelines' ont été négligées en faveur de produits plus lucratifs, comme le maïs.<sup>119</sup>
- Le WEMA est un cheval de Troie qui sert à forcer les gouvernements participants à adopter des réglementations de biosécurité faibles et à ouvrir la porte à la prolifération d'OGM qui vont miner la souveraineté alimentaire.
- Il est très complexe d'introduire la tolérance à la sécheresse dans les plantes, et il est très douteux que le maïs résistant à la sécheresse avec un seul gène modifié s'avère efficace dans des environnements et des conditions météorologiques qui varient.
- La libération de produits agricoles GM résistants à la sécheresse comporte d'énormes risques de biosécurité pour l'environnement, la santé humaine et animale et la société en général.

## six des projets philanthropiques assortis de conditions

suite

- Le WEMA déplace des systèmes agricoles, créés et appliqués par les paysans, et qui sont convenablement divers et résistants.
- Le WEMA détourne de ces systèmes divers et résistants appliqués par les paysans le financement, la recherche et le soutien.

### Une super banane pour l'Ouganda

La Fondation Gates finance un autre projet qui vise à cultiver en Ouganda des bananes sucrées et des bananes à cuire 'matoke' génétiquement modifiées pour accroître leur teneur en vitamine A, dans la même veine du projet de 'riz doré' enrichi en vitamine A.

Des tests de sécurité ont lieu à l'Université de l'État de l'Iowa sur 12 jeunes étudiants, dans le but d'introduire la banane GM d'abord en Ouganda et ensuite dans d'autres pays d'Afrique orientale. Des essais en champ sont effectués en Ouganda, en utilisant des variétés développées par des chercheurs de l'Université technologique de Queensland (Australie), et financés également par la Fondation Gates.

L'Alliance afro-américaine pour la souveraineté alimentaire a envoyé une lettre ouverte à la Fondation Gates et à l'Université de l'Iowa pour protester contre le projet, qu'elle considère comme une entreprise risquée qui soulève « de fortes inquiétudes sur les dangers pour les communautés africaines ». La lettre remarque en particulier que « des niveaux élevés de bêta-carotène ou de vitamine A peuvent être dangereux, en particulier pour les femmes enceintes, car ils peuvent provoquer des défauts de naissance ».

L'Alliance se demande aussi quelles conclusions solides on peut tirer des essais alimentaires conduits aux États-Unis, vu les grandes différences des régimes alimentaires et des modes de vie des deux pays. Elle signale que les bananes matoke sont consommées habituellement cuites et en purée, et que ce fait devrait être pris en compte pour obtenir des résultats crédibles.

Dans les essais alimentaires du riz doré, les participants ont reçu aussi des portions de graisses et d'huiles qui aident à absorber le bêta-carotène. L'Alliance signale qu'en milieu rural les Ougandais ne disposent pas de ces graisses, et demande si la même méthode est appliquée aux essais sur les bananes.

Elle fait référence aussi aux expériences menées aux Philippines, où on a réussi à fournir des doses suffisantes de vitamine A par des moyens non GM, qui sont sans danger et d'un bon rapport coût-efficacité.

Le message que l'Alliance afro-américaine pour la souveraineté alimentaire a adressé à la Fondation Gates et à l'Université de l'Iowa conclut en déclarant : « Nous ne resterons pas les bras croisés pendant qu'on essaie systématiquement de modifier génétiquement les aliments de base d'Afrique et, ce faisant, de réussir un coup d'éclat publicitaire en se vantant de résoudre des problèmes de santé, au prix de soumettre les Africains à des risques inutiles ».<sup>120</sup>

### notes

- 87 Royalty free' signifie que, pour une certaine catégorie d'agriculteurs, les redevances sont annulées pour que le coût des semences soit comparable à celui des semences conventionnelles. Monsanto en garde la propriété intellectuelle et la vente des produits WEMA est soumise à un système de licences très complexe. Les grands agriculteurs devront payer des royalties, de sorte que Monsanto conservera ce créneau du marché.
- 88 AATF (2010). AATF Marks second anniversary of water efficient maize for Africa, AATF Press Release 19 March 2010. <http://aatf-africa.org/userfiles/PressRelease-WEMAAnniversary.pdf>
- 89 CIMMYT. <http://blog.cimmyt.org/high-expectations-among-stakeholders-as-wema-phase-ii-kicks-off/>
- 90 Van den Berg, J., et d'autres, (2013). Pest resistance to Cry1Ab Bt maize: Field resistance, contributing factors and lessons from South Africa, *Crop Protection*, Vol 54 (154-160), Elsevier. <http://www.isaaa.org/resources/publications/briefs/46/executivesummary/default.asp>
- 91 Seedquest (2009). Monsanto is on the verge of a technology explosion, executives tell investors at annual field event, août 13, <http://www.seedquest.com/News/releases/2009/august/27149.htm>
- 92 Ibid.
- 93 Ibid.
- 94 Kent, L. (2004). What's the holdup? Addressing constraints to the use of plant biotechnology in developing countries. *AgBioForum*, 7(1&2), 63-69. <http://www.agbioforum.org>
- 95 GRAIN (2005). USAID: making the world hungry for GM crops, <http://www.grain.org/article/entries/21-usaid-making-the-world-hungry-for-gm-crops>
- 96 Site web du WEMA, page Partenaires et Donateurs. <http://wema.aatf-africa.org/partners-donors>
- 97 Nature (2011). Drought-tolerant maize gets US debut, Seed companies race to tap multibillion-dollar market, <http://www.nature.com/news/2011/110111/full/469144a.html>
- 98 Ibid.
- 99 Syngenta (2014). Agrisure Artesian: a competitive comparison, [http://www3.syngenta.com/country/us/en/agriculture/seeds/agrisure-traits/documents/Artesian\\_Compare\\_sheet\\_HR.pdf](http://www3.syngenta.com/country/us/en/agriculture/seeds/agrisure-traits/documents/Artesian_Compare_sheet_HR.pdf)
- 100 GMO-compass.org. Application for authorization to place on the market MON 87460 maize in the European Union, according to Regulation (EC) No 1829/2003 on genetically modified food and feed, Part II, Summary, [http://www.gmo-compass.org/pdf/regulation/maize/MON87460\\_maize\\_application.pdf](http://www.gmo-compass.org/pdf/regulation/maize/MON87460_maize_application.pdf)
- 101 DAFF, South Africa. GMO Activities approved under the GMO Act: Conditional general release, <http://www.nda.agric.za/doiDev/sideMenu/biosafety/doc/General%20Release%20Approvals.pdf>
- 102 Food Sovereignty Campaign (2010). The Right to Agrarian Reform for Food Sovereignty Campaign's objection to Monsanto's application for a time extension of an existing permit for activities with GMOs Drought Tolerant Maize in South Africa – Trial Release, 1er juin 2010.
- 103 Ibid.
- 104 Monsanto (2010). Objections from Surplus People Project to Monsanto's permit extension application for field trials of drought tolerant GM maize MON87460. Addressed to The Registrar: GMO Act 23 June 2010.
- 105 Wikileaks. Cautious Kenya finally enacts long awaited biosafety Act of 2009. [https://www.wikileaks.org/plusd/cables/09NAIROBI496\\_a.html](https://www.wikileaks.org/plusd/cables/09NAIROBI496_a.html)
- 106 Water efficient maize for Africa (WEMA): project update, Kingstone Mashingaidze and Mary James Agricultural Research Council (ARC) Grain Crops Institute, Potchefstroom
- 107 Pan African Food Exchange (2014). Kenya Moves Closer to Adopting GM Maize. Octobre 2014. <http://pafex.com/kenya-moves-closer-adopting-gm-maize/>
- 108 USDA (2012). Kenya Bans Genetically Modified Food Imports, USDA GAIN Report, [http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Kenya%20Bans%20Genetically%20Modified%20Food%20Imports\\_Nairobi\\_Kenya\\_11-27-2012.pdf](http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Kenya%20Bans%20Genetically%20Modified%20Food%20Imports_Nairobi_Kenya_11-27-2012.pdf)
- 109 Cependant, d'autres scientifiques kenyans s'opposent à la levée de l'interdiction et plaident pour l'approche de précaution. Voir 'GMO debate polarizes Kenyans, threatens investments in research', *Coastweek*, 22 décembre 2014, <http://www.coastweek.com/3750-agriculture-04.htm>
- 110 USDA (2012). Kenya Bans Genetically Modified Food Imports, USDA GAIN Report, [http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Kenya%20Bans%20Genetically%20Modified%20Food%20Imports\\_Nairobi\\_Kenya\\_11-27-2012.pdf](http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Kenya%20Bans%20Genetically%20Modified%20Food%20Imports_Nairobi_Kenya_11-27-2012.pdf)
- 111 Matthew A. Schnurr (2013). Biotechnology and bio-hegemony in Uganda: unraveling the social relations underpinning the promotion of genetically modified crops into new African markets, *The Journal of Peasant Studies*, 40:4, 639-658, DOI: 10.1080/03066150.2013.814106 <http://dx.doi.org/10.1080/03066150.2013.814106>
- 112 Ibid.
- 113 Ibid.
- 114 ACB (2011). Water Efficient Maize for Africa-Pushing drought tolerant crops onto Africa, [http://www.biosafety-info.net/file\\_dir/13096942934d521e230db9f.pdf](http://www.biosafety-info.net/file_dir/13096942934d521e230db9f.pdf)
- 115 Water efficient maize for Africa (WEMA): project update, Kingstone Mashingaidze and Mary James Agricultural Research Council (ARC) Grain Crops Institute, Potchefstroom.
- 116 WEMA Social Audit report (2011). <http://wema.aatf-africa.org/audit-reports/2011-social-audit-report>
- 117 The East African (2014). Tanzania to relax law on GMOs by Rosemary Mironde, The East African, 15-21 novembre, 2014, <http://www.theeastafrican.co.ke/news/Tanzania-to-relax-law-on-GMOs/-/2558/2523776/-/qgdjh6/-/index.html>
- 118 ACB (2011). Water Efficient Maize for Africa-Pushing drought tolerant crops onto Africa, [http://www.biosafety-info.net/file\\_dir/13096942934d521e230db9f.pdf](http://www.biosafety-info.net/file_dir/13096942934d521e230db9f.pdf)
- 119 Gurian-Sherman, D. (2012). High and Dry. Why genetic engineering is not solving agriculture's drought problem in a thirsty world, Union of Concerned Scientists, juin 2012, [http://www.ucsusa.org/assets/documents/food\\_and\\_agriculture/high-and-dry-report.pdf](http://www.ucsusa.org/assets/documents/food_and_agriculture/high-and-dry-report.pdf)
- 120 Lettre de l'AFSA : <http://www.seattleglobaljustice.org/2014/12/afsa-open-letter-opposing-human-feeding-trials-involving-gm-banana/>

## sept études de cas

## études de cas

### Malawi – la souveraineté sera-t-elle victime de l'harmonisation régionale de la biosécurité ?

Le 22 mai 2014, Monsanto Malawi publia un communiqué dans le Daily Times et le Nation pour annoncer son intention de demander au Registre de la biosécurité un permis général de commercialisation du coton transgénique résistant aux ravageurs MON 15985, plus connu sous le nom de Bollgard II. Cette demande arrivait juste un an après les essais en champ locaux et avant que les essais à des endroits multiples aient été complétés. L'annonce était un événement considérable au Malawi et dans la région, car il s'agissait de la première demande de ce genre présentée dans le Sud de l'Afrique, mis à part l'Afrique du Sud où ces produits sont cultivés depuis 1997. Néanmoins, personne n'en fut surpris puisque l'autorisation de commercialiser le Bollgard II était une condition nécessaire au financement, comme l'indique le cadre de coopération du Malawi avec la Nouvelle alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2010).<sup>121</sup> En fait, l'USAID travaille depuis presque deux décennies à préparer le terrain législatif dans ce sens, aussi bien au Malawi que dans la région.

### La législation nationale

Au cours des 14 dernières années, le cadre législatif du Malawi pour réglementer la biosécurité a été façonné avec une forte intervention de programmes financés par l'USAID, spécifiquement conçus pour former les législateurs et le monde universitaire à la méthodologie des États-Unis en matière de biosécurité, tout en finançant le développement d'infrastructures et la formation des médias.

Le Malawi signa le Protocole de Cartagena en mai 2000 mais ne le ratifia que beaucoup plus tard, en mai 2009.<sup>126</sup> La Loi de biosécurité du pays fut adoptée en décembre 2002, et sa réglementation promulguée en 2007.<sup>127</sup> Le cabinet approuva la Politique nationale pour la biotechnologie et la biosécurité (NBBP) en juin 2008.<sup>128</sup> Bien que le Malawi ne fût pas un des 123 pays en développement qui participaient au projet de formation en biosécurité du PNUE-FEM, il fut l'un des 7 pays de l'Afrique australe spécifiquement ciblés pour participer au projet de formation en biosécurité financé par l'USAID, le Programme de sécurité régional sud-africain (SARB).<sup>129</sup> Le SARB était un sous-projet de l'ABSP et les partenaires du secteur privé étaient Asgrow, Monsanto Co., Garst Seed Company (ICI Seeds Inc), Pioneer Hi-Bred et DNA Plant Technology (DNAP).<sup>130</sup>

### ENCADRÉ 2: Qu'est-ce que la Nouvelle alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN) ?

La Nouvelle alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN) fut lancée en 2012 dans le but d'orienter les investissements vers l'agriculture africaine et de coordonner et faire converger des fonds publics, privés et philanthropiques vers la réalisation de la 'Révolution verte' en Afrique.<sup>122</sup> La NASAN part du travail du partenariat Grow Africa entre l'Union africaine (UA), le Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Forum économique mondial (WEF), et il a le soutien de gouvernements, de bailleurs de fonds et de grandes entreprises. Des investissements privés à hauteur de 4 milliards USD ont été promis.<sup>123</sup>

La NASAN est basée sur des cadres de coopération au niveau des pays et concerne dix pays d'Afrique : le Benin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, le Mozambique, le Nigeria, le Sénégal et la Tanzanie.<sup>124</sup> Il s'agit surtout d'un partenariat public-privé multinational entre des États, des institutions de développement et des

transnationales, qui vise à canaliser les investissements et l'aide au développement vers des domaines prioritaires. En fait, un briefing de la Bibliothèque du Parlement européen dit : « la nouveauté de l'alliance réside dans la participation sans précédent d'entreprises privées, presque toutes multinationales, aux côtés de gouvernements et d'organisations internationales ». <sup>125</sup>

Elle s'intègre à d'autres initiatives similaires, comme le Programme mondial pour la sécurité alimentaire et l'agriculture (GAFSP), l'initiative du gouvernement des États-Unis 'Feed the Future', le partenariat Grow Africa et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA). Elle met l'accent sur l'établissement de 'conditions favorables' à l'investissement privé dans l'agriculture, centrées surtout sur les réformes juridiques, politiques et institutionnelles nécessaires à la réalisation de cet objectif. Les pays du G8 sont le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Russie (suspendue en ce moment), le Royaume-Uni et les États-Unis, avec représentation de l'UE.

## sept études de cas

suite

La Loi de biosécurité fut finalement adoptée pour « veiller à la gestion sans danger des activités biotechnologiques ». Néanmoins, plusieurs années plus tard, quand le Cadre politique de biotechnologie fut développé, les objectifs de la loi subirent un changement subtil mais important. Ces objectifs peuvent être résumés comme suit :

- développer et renforcer la capacité nationale en matière de recherche, de développement et d'application de la biotechnologie ;
- promouvoir l'utilisation des produits et processus biotechnologiques en tant qu'outils pour le développement national ;
- fournir un cadre réglementaire et institutionnel pour l'utilisation sans danger, le développement durable et l'application de la biotechnologie, et
- promouvoir des normes éthiques pour la recherche et le développement biotechnologiques.

La Commission nationale pour la science et la technologie (NCST) encourage les activités et la recherche en biotechnologie.

### La demande d'autorisation de Monsanto pour la commercialisation du Bollgard II

La promotion du coton génétiquement modifié en Afrique est une stratégie pour ouvrir les portes à la technologie GM en général. Le coton est une culture commerciale importante dans beaucoup de pays africains ; c'est aussi un produit cultivé à grand renfort de pesticides, qui met en danger les agriculteurs. D'autres caractéristiques sont qu'il est commercialisé sur le marché international et qu'il n'est pas consommé par les êtres humains. Si le gouvernement du Malawi autorise Monsanto à commercialiser le coton GM, cela créera un précédent pour le reste de la région.

La société civile a présenté une importante objection à la demande de Monsanto, où elle signale des problèmes d'ordre administratif et socio-économique. Elle a présenté aussi une analyse scientifique indépendante de l'information de Monsanto concernant la sécurité du Bollgard II, dans les limites des données auxquelles elle a pu avoir accès.

Les objections portent sur les problèmes suivants :

- En ce qui concerne les aspects socio-économiques, aucune analyse du rapport coût-bénéfice n'a été effectuée pour appuyer l'affirmation de Monsanto que cette technologie sera avantageuse pour les cultivateurs de coton du Malawi ; or, les expériences au Burkina Faso et en Afrique du Sud ont montré que, dans la pratique, cette technologie comporte un grand risque d'endettement dû au prix exorbitant des semences.

- Rien n'est précisé sur la responsabilité et la réparation à l'égard des agriculteurs dont les récoltes se perdent ou qui perdent des marchés en raison de la contamination GM.
- En ce qui concerne les aspects techniques et administratifs, la réglementation relative à la Loi de biosécurité de 2007 n'est pas encore en vigueur, de sorte que les démarches administratives restent confuses.
- Le Comité national de contrôle de la biosécurité manque de la capacité nécessaire.
- Les données concernant les essais en plein champ du MON 15985 au Malawi, réalisés au Collège d'agriculture de Bunda, sont inaccessibles au public.
- Les analyses concernant l'évaluation du nouveau gène comportent des erreurs, et l'évaluation de sécurité, les évaluations de risque environnemental, l'information sur les ravageurs secondaires et la résistance aux insectes ne sont pas satisfaisantes.

En septembre 2014, la société civile apprit que la demande de Monsanto avait été adressée directement au COMESA. Le public manifesta sa forte opposition à ce que le COMESA examine une demande adressée au gouvernement du Malawi, alors que la politique et les réglementations ne sont pas encore entrées pleinement en vigueur.<sup>131</sup> En décembre 2014, le gouvernement informa la société civile qu'il avait jugé la demande de Monsanto incomplète et l'avait renvoyée à l'entreprise.<sup>132</sup>

Monsanto présentera à nouveau sa demande complétée. L'entreprise prévoit de publier un communiqué dans les journaux nationaux en janvier 2015, pour annoncer son intention de commercialiser le coton GM et pour inviter le public à lui faire parvenir ses commentaires dans un délai de 30 jours. Les organisations de la société civile ont signalé que le nouveau dossier devra être mis à la disposition du public pour pouvoir le commenter, et que cela n'avait pas été fait auparavant (le dossier précédent avait été connu par des voies informelles).

Dans l'ensemble, on ne sait toujours pas comment le gouvernement du Malawi et le COMESA vont traiter cette demande, ni comment seront traitées d'autres demandes semblables à l'avenir, puisqu'il s'agit de la première demande de ce genre. Il reste à savoir quelles possibilités auront les citoyens de participer aux processus régionaux et comment la société civile sera tenue au courant de leur déroulement.

### **Afrique du Sud : en 14 ans, les OGM ont rendu les riches encore plus riches**

D'après le rapport de l'AGRA sur l'état de l'agriculture en Afrique, l'Afrique du Sud représente le sommet du développement agricole, surtout du point de vue de l'industrie des semences.<sup>133</sup> C'est l'étalon-or que tous les pays souhaitent atteindre, et de nombreuses stratégies pour le développement africain vont dans cette direction, à partir du concept de la chaîne de valeur.<sup>134</sup>

L'Afrique du Sud adopta très tôt les OGM et reste un des seuls pays du continent à avoir commercialisé des cultures GM, et le seul du continent à avoir commercialisé des produits alimentaires GM. Le gouvernement sud-africain approuva la culture du coton GM en 1997 et, peu après, celle du maïs et du soja<sup>135</sup> Aujourd'hui, presque 90 % de la production sud-africaine de maïs est génétique.

Du fait que le pays ne possède aucun système d'isolement, le maïs GM et non GM se mélangent au cours de l'entreposage. Ainsi, il n'existe pas de maïs non GM sur le marché sud-africain. Or, le maïs est l'aliment de base du pays ; on le mange plusieurs fois par jour presque sans aucune préparation, comme par exemple sous forme de *porridge* (moulu et bouilli). Il est couramment utilisé comme premier aliment pour les nourrissons, au moment du sevrage. En 2000, la population la plus pauvre dépensa plus de 50 % de ses revenus à acheter de la nourriture, dont 20 % à acheter de la farine de maïs.<sup>136</sup>

En dépit de la forte industrialisation du système agricole sud-africain et de la pleine adoption du maïs, du soja et du coton GM, la faim persiste en Afrique du Sud. Un rapport publié en 2013 par le Conseil sud-africain de recherche en sciences humaines montrait que la sécurité alimentaire était en train de diminuer en Afrique du Sud, et que 46 % de la population figuraient dans la catégorie d'insécurité alimentaire.<sup>137</sup> Il est évident que l'argument suivant lequel les OGM sont essentiels pour combattre l'insécurité alimentaire est bien trop simpliste et n'a pas de fondement réel. En fait, en Afrique du Sud l'adoption des cultures GM a creusé le fossé entre les riches et les pauvres, car elle a permis que la chaîne de valeur du maïs reste entre les mains d'une poignée d'entreprises, excluant ainsi les petits agriculteurs et les petits acteurs de la filière qui ne peuvent pas rivaliser avec l'économie d'échelle commerciale. La filière sud-africaine du maïs se caractérise par sa forte concentration :<sup>138</sup>

- Deux entreprises, Monsanto et Pioneer Hi-Bred, contrôlent le marché des semences de maïs.
- Le transport et le stockage du maïs sont entre les mains de trois sociétés : Senwes, NWK et Afgri.
- La minoterie est dominée par trois puissantes entreprises, Tiger Brands, Pioneer Foods et Premier Foods ; toutes les trois ont été sanctionnées et ont dû payer de lourdes amendes pour leurs pratiques anticoncurrentielles, ayant été accusées de fixer le prix du maïs et du pain.
- Louis Dreyfus et Cargill, négociants internationaux en grains, contrôlent le commerce du maïs à la Bourse de Johannesburg.
- La forte concentration de la chaîne de valeur se traduit par un secteur de vente au détail également concentré, avec quatre grands détaillants, Shoprite/Checkers, Pick n Pay, Spar et Woolworths qui dominent le marché.

La production massive de maïs n'a pas rendu les aliments moins chers. D'avril 2007 à avril 2013, le prix moyen d'un sac de maïs de 5 kg augmenta de 43,7 % dans les zones rurales, et de 51,8 % dans les zones urbaines, avec des effets dévastateurs sur les pauvres, qui sont en train de dépenser jusqu'à 50 % de leurs revenus en nourriture.

Le plus grave est que la nourriture produite par ce système n'est pas aussi bonne pour la santé que celle produite et transformée à petite échelle. L'introduction du maïs GM a fait que la production soit effectuée en grands volumes. Le processus nécessaire pour moulinier de tels volumes dénature le maïs, l'appauvrissant en valeur nutritive. Pour cette raison, la loi sud-africaine oblige maintenant tous les vendeurs de maïs à fortifier leur produit afin de remplacer les vitamines et les minéraux perdus.

De façon générale, le modèle de développement fondé sur la chaîne de valeur est en train d'enrichir les riches et d'appauvrir les pauvres, car il favorise l'adoption de technologies et de méthodes de commercialisation auxquelles seules les élites de la société peuvent avoir accès. Le modèle agro-industriel sud-africain est en train d'arriver à d'autres pays du continent. Son entrée au marché agro-industriel africain, relativement peu sophistiqué, risque d'implanter dans toute l'Afrique la tendance à la consolidation des entreprises au détriment des entreprises existantes, d'empêcher l'apparition de petits opérateurs, de conspirer contre les innovations locales et de porter atteinte à la sécurité alimentaire.<sup>139</sup> Or, ces modèles de développement sont précisément ceux qu'encouragent des initiatives telles que l'Alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition, basées sur des partenariats public-privé et sur des politiques favorables à l'investissement.

## sept études de cas

suite



Plantation de mil rouge intercalé avec les choux, à Kewanit, en Éthiopie.

### notes

- 121 NASFN. Country Cooperation Framework to support the New Alliance for Food Security & Nutrition in Malawi [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/208059/new-alliance-progress-report-coop-framework-malawi.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/208059/new-alliance-progress-report-coop-framework-malawi.pdf)
- 122 AFSA (2014). The G8 New Alliance for Food Security and Nutrition (NAFSN) and Seed Policy Reform in Africa. Key issues discussion paper.
- 123 ONE (2013). A Growing Opportunity: Measuring investments in African agriculture, [www.one.org/us/policy/a-growing-opportunity](http://www.one.org/us/policy/a-growing-opportunity)
- 124 Site web de la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, [www.new-alliance.org](http://www.new-alliance.org).
- 125 Bibliothèque du Parlement européen (2013). Opportunity for food security in Africa? The New Alliance for Food Security and Nutrition (NAFSN), 7 octobre 2013, [http://www.europarl.europa.eu/RegData/bibliotheque/briefing/2013/130602/LDM\\_BR\(2013\)130602\\_REV1\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/bibliotheque/briefing/2013/130602/LDM_BR(2013)130602_REV1_EN.pdf).
- 126 Dept Enviro Affairs (2014). Biosafety legislation in Malawi, Biosafety workshop presentation, juin 2014.
- 127 Ibid.
- 128 Ibid.
- 129 USAID Fact Sheet SARB: Southern African Regional Biosafety Program, <http://www.usaid.gov/press/factsheets/2003/fs030623.html>
- 130 This Mayet, M. (2004). Analysis of Malawi's Biosafety Legislation, [http://www.acbio.org.za/images/stories/dmdocuments/Comments\\_Draft\\_Biosafety\\_Act\\_Malawi.pdf](http://www.acbio.org.za/images/stories/dmdocuments/Comments_Draft_Biosafety_Act_Malawi.pdf)

- 131 Correspondance personnelle, Commons for EcoJustice, Malawi.
- 132 Ibid.

- 133 AGRA (2013). Status of African Agriculture, <http://agra-alliance.org/download/533977a50dbc7/>
- 134 Cela implique la production d'aliments à des fins commerciales, où les divers acteurs sont connectés le long d'une chaîne qui produit et livre des biens aux consommateurs grâce à une séquence d'activités qui vont de la semence à la fourchette. Cette approche considère aussi les impacts 'horizontaux' que peut subir la chaîne, comme l'apport de fonds, l'extension du soutien et l'environnement favorable en général. Elle s'est avérée utile surtout pour les donateurs. Dans beaucoup de systèmes alimentaires africains, les consommateurs et les producteurs sont les mêmes personnes et les cas de dons, d'échanges et d'assemblage des rôles sont nombreux. Henriksen, L ; L. Riisgaard, S. Ponte, F. Hartwich et P. Kormawa. Agro-Food Value Chain Interventions in Asia: A review and analysis of case studies. Document de travail.
- 135 Department of Agriculture, Fisheries and Forestries, South Africa. [www.daff.gov.za](http://www.daff.gov.za)
- 136 ACB. (2013). GM Maize: lessons for Africa - Cartels collusion and control of South Africa's staple food, <http://www.acbio.org.za/index.php/publications/rest-of-africa/449-gm-maize-lessons-for-africa>
- 137 News24 (2013). 6 août 2013. Food security in SA declining – study, 6 August 2013, <http://www.news24.com/SouthAfrica/News/Food-security-in-SA-declining-study-20130806>
- 138 ACB (2013). GM Maize: lessons for Africa - Cartels collusion and control of South Africa's staple food, <http://www.acbio.org.za/index.php/publications/rest-of-africa/449-gm-maize-lessons-for-africa>
- 139 ACB (2014). Africa an El Dorado for South Africa's Agribusiness Giants, <http://www.acbio.org.za/index.php/publications/seedfood-sovereignty/465-africa-an-el-dorado-for-south-africas-agribusiness-giants>

## huit la nouvelle révolution verte pour l'Afrique ouvre la voie aux OGM

© Martin Galea De Giovanni

### la nouvelle révolution verte pour l'Afrique ouvre la voie aux OGM

Il s'est avéré difficile pour l'industrie biotechnologique de forcer l'acceptation de la technologie GM en Afrique. Dans l'ensemble, les agriculteurs africains n'ont pas encore adopté les semences hybrides et les produits intermédiaires qui caractérisent la révolution verte. Moins de 20 % des semences plantées en Afrique (l'Afrique du Sud exclue) proviennent à l'heure actuelle du secteur formel,<sup>140</sup> tandis que la grande majorité des paysans africains continuent d'échanger et de commercialiser des semences produites par eux-mêmes. L'utilisation de produits extérieurs tels que les engrais et autres produits agricoles chimiques reste faible.

Par conséquent, pour pouvoir introduire les OGM en Afrique il faut détourner les agriculteurs africains de leurs pratiques habituelles et les faire dépendre des produits agro-industriels, qu'il faut acheter chaque année et qui sont soumis à un grand nombre de conditions concernant les droits de propriété intellectuelle.

Le principal véhicule pour la promotion de la révolution verte est le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), une initiative du Nouveau partenariat économique pour l'Afrique (NEPAD) pour l'investissement dans l'agriculture à l'échelon continental.

Le PDDAA fut développé en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avec des contributions du Forum de la Banque mondiale pour la recherche agricole en Afrique (FARA), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international pour le développement agricole (FIDA). Le document de présentation fut publié en 2003.<sup>141</sup> Son objectif est de « réduire la pauvreté, éliminer la faim et l'insécurité alimentaire et permettre l'expansion des exportations grâce au développement de l'agriculture ». <sup>142</sup> Le PDDAA vise à augmenter la productivité agricole de 6 % par an en moyenne. On y parviendra en intégrant le plan continental d'investissement agricole aux politiques régionales et nationales. Le PDDAA va de pair avec la Déclaration de Maputo de l'Union africaine sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, par laquelle les gouvernements africains s'engagèrent à allouer à l'agriculture au moins 10 % de leurs budgets.<sup>143</sup>

Le raisonnement qui sous-tend le PDDAA est que la modernisation de l'agriculture sera le moteur de la croissance économique et aboutira à la sécurité alimentaire d'Afrique. Ainsi, la stratégie consiste à créer des environnements favorables aux entreprises pour encourager les investissements du secteur privé, et des fonds publics pourraient être détournés des services publics à cette fin.

#### ENCADRÉ 3: Les quatre piliers du PDDAA :

**Pilier 1:** Gestion des terres et des eaux. Étendre les superficies exploitées par une gestion durable des terres et des systèmes fiables de contrôle de l'eau (par exemple, en améliorant l'accès à l'irrigation).

**Pilier 2:** Accès aux marchés. Améliorer l'accès aux marchés en améliorant les infrastructures rurales et par d'autres interventions associées au commerce (dans chaque pays et entre les régions).

**Pilier 3:** Fourniture de produits vivriers et lutte contre la faim. Accroître la fourniture d'aliments et réduire la famine en augmentant la productivité des petits propriétaires et en améliorant la réponse aux urgences alimentaires.

**Pilier 4:** Recherche en agriculture. Intensifier la recherche en agriculture, améliorer les systèmes de divulgation de nouvelles technologies appropriées et aider les agriculteurs à les adopter.

Au bout du compte, ce plan transfère le contrôle de la production d'aliments des agriculteurs aux grandes entreprises, ce qui pose le risque de créer une dépendance généralisée de pouvoirs extérieurs. Autrement dit, la sécurité alimentaire en sera amoindrie.

Le PDDAA fut relancé après le crash économique de 2008, qui déclencha une insécurité alimentaire massive. En 2009, le G8 lança l'Initiative de l'Aquila sur la sécurité alimentaire (AFSI) pour accroître l'aide publique au développement (APD) et l'investissement national dans l'agriculture, avec des partenariats public-privé centrés sur le développement d'infrastructures.<sup>144</sup> L'AFSI considéra que le PDDAA était un cadre approprié pour coordonner le soutien et l'investissement,<sup>145</sup> et « la réalisation progressive du droit à l'alimentation ». <sup>146</sup> Le PDDAA fut aussi considéré par l'AFSI comme « un moyen efficace pour garantir que les ressources soient affectées aux plans et aux priorités de chaque pays ». <sup>147</sup> L'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) fut, elle aussi, reconnue comme un acteur-clé pour mettre en œuvre ce programme.<sup>148</sup> L'Alliance du G8 s'engagea à contribuer pendant 3 ans avec 22 milliards USD issus de 13 États donateurs.<sup>149, 150</sup> De ce total, 9 milliards devaient être affectés à l'agriculture, la sylviculture et la pêche, et le reste à l'aide au développement à travers la nutrition, l'infrastructure et l'aide alimentaire.<sup>151</sup>

## huit la nouvelle révolution verte pour l'Afrique ouvre la voie aux OGM

suite

Néanmoins, le PDDAA comporte des contradictions. Il est centré sur la modernisation à partir de la logique de la révolution verte, mais il reconnaît aussi que cette approche pose certains problèmes, d'ordre écologique en particulier, qu'il essaie de résoudre. En outre, il s'agit d'un cadre très large qui contient beaucoup d'éléments différents, de sorte que les investisseurs peuvent choisir ce qu'ils veulent soutenir. Plusieurs grandes initiatives d'investissement sont en train d'y participer, comme la Nouvelle alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN), l'initiative du gouvernement des États-Unis Feed the Future, Grow Africa, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) et d'autres encore.<sup>152</sup> Dans les plans pour la mise en œuvre de cette stratégie, le rôle des États consiste à minimiser les risques pour les investisseurs privés en établissant la base institutionnelle nécessaire pour une circulation profitable des capitaux dans le secteur agricole africain.<sup>153</sup>

Plusieurs organisations de petits agriculteurs africains ont signalé qu'il est illusoire de vouloir éliminer la faim par la croissance économique et la marchandisation des aliments, puisque seule une petite fraction des agriculteurs africains aura jamais les ressources nécessaires pour participer à l'agriculture commerciale et tirer profit du programme. Le programme ne s'adresse pas à la grande majorité, qui ne peut pas se permettre d'acheter chaque année les produits nécessaires et qui ne remplit pas les conditions nécessaires pour obtenir des prêts (les femmes en particulier). Les détracteurs du PDDAA signalent qu'une des causes principales de la faim en Afrique réside dans des siècles de colonialisme et de régimes commerciaux injustes, et que « le PDDAA se centre sur les questions financières et techniques mais ne s'occupe pas des problèmes socio-économiques ni des besoins de la population rurale, et encore moins des besoins des femmes ».<sup>154</sup>

### notes

- 140 FAO (2014). Draft Guide for National Seed Policy Formulation, Food and Agriculture Organization.
- 141 AFSA (2014). CAADP and the G8 New Alliance on Food Security and Nutrition (NAFSN): seed, soil fertility and ecological agriculture opportunities and threats, Discussion document.
- 142 People's Dialogue/TCOE. (2013) Do African farmers need the CAADP? Comprehensive Africa Agriculture Development Programme, <http://tcoe.org.za/component/content/article/39-featured-articles/176-do-african-farmers-need-the-caadp.html>
- 143 AFSA (2014). CAADP and the G8 New Alliance on Food Security and Nutrition (NAFSN): seed, soil fertility and ecological agriculture opportunities and threats. Document de travail.
- 144 AFSI (2009) L'Aquila joint statement on global food security, L'Aquila Food Security Initiative, [www.g8italia2009.it/static/G8\\_Allegato/L'Aquila\\_Joint\\_Statement\\_on\\_Global\\_Food\\_Security%5B1%5D0.pdf](http://www.g8italia2009.it/static/G8_Allegato/L'Aquila_Joint_Statement_on_Global_Food_Security%5B1%5D0.pdf)
- 145 FAO (2009). Déclaration du sommet mondial pour la sécurité alimentaire, Rome, 16-18 novembre, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.
- 146 Ibid.
- 147 AFSA (2014). CAADP and the G8 New Alliance on Food Security and Nutrition (NAFSN): seed, soil fertility and ecological agriculture opportunities and threats. Document de travail.
- 148 Ibid.
- 149 ONE (2013). A Growing Opportunity: Measuring investments in African agriculture, [www.one.org/us/policy/a-growing-opportunity](http://www.one.org/us/policy/a-growing-opportunity)
- 150 Allemagne, Australie, Canada, Espagne, États-Unis, France, Institutions européennes, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Suède ; 16 autres pays et 14 organisations internationales ont promis d'y apporter leur soutien technique et leur coopération.
- 151 ONE (2013). A Growing Opportunity: Measuring investments in African agriculture, [www.one.org/us/policy/a-growing-opportunity](http://www.one.org/us/policy/a-growing-opportunity)
- 152 AFSA (2014). CAADP and the G8 New Alliance on Food Security and Nutrition (NAFSN): seed, soil fertility and ecological agriculture opportunities and threats. Document de travail.
- 153 ACB (2013). Giving with one hand and taking with two: a critique of AGRA's African Agriculture Status Report, <http://www.acbio.org.za/index.php/publications/seedfood-sovereignty/451-giving-with-one-hand-and-taking-with-two-a-critique-of-agras-african-agriculture-status-report-2013>
- 154 People's Dialogue/TCOE (2013). Do African farmers need the CAADP? Comprehensive Africa Agriculture Development Programme, <http://tcoe.org.za/component/content/article/39-featured-articles/176-do-african-farmers-need-the-caadp.html>



Une femme au marché, au Ghana.

## conclusions

L'USAID a mis en place une stratégie de longue haleine pour effacer tout souvenir de la résistance africaine aux OGM, et la remplacer par une politique et une législation qui encouragent le commerce sans entraves des OGM dans toute l'Afrique, grâce à une réglementation et une supervision publique minimales.

Les leaders africains furent au premier plan au moment de concevoir le Protocole de Cartagena, qui reconnaissait les dangers potentiels à long terme des OGM pour la santé et l'environnement. Leur engagement avec l'agriculture, la culture et le bien-être socio-économique et environnemental d'Afrique fut confirmé par la formulation de la Loi modèle africaine de biosécurité, qui fixe des normes de sécurité bien plus exigeantes que le Protocole de Cartagena.

Néanmoins, l'adoption de cadres nationaux de biosécurité a été lente en Afrique. Sans ces cadres, les pays signataires du Protocole de Cartagena ne peuvent pas commercialiser des OGM. Ainsi, l'USAID a travaillé avec les gouvernements africains, pour essayer de les persuader d'approuver des politiques favorables aux OGM. Or, la lenteur des changements a poussé l'USAID à jeter son dévolu sur les Communautés économiques régionales d'Afrique, afin de sortir de l'impasse. Il y a maintenant de fortes chances que l'harmonisation des politiques africaines de biosécurité se fasse par l'intermédiaire des CER, dont plusieurs fixent des politiques contraignantes à leurs États membres.

Par exemple, le COMESA a déjà adopté un protocole de biosécurité pour l'Afrique orientale et australe, qui risque d'avoir un impact considérable sur les droits souverains des États membres au regard des décisions concernant les OGM. Ce protocole inclut un processus de prise de décision fortement centralisé, suivant lequel l'approbation d'un nouvel OGM dans un pays peut être utilisée comme point de départ pour approuver le même OGM dans tous les autres États membres. Ceci contredit le Protocole de Cartagena, qui exige que les OGM soient évalués au cas par cas et en faisant particulièrement attention à l'environnement du pays récepteur. En plus, un processus de ce genre augmente les risques que comportent les OGM quand ils sont introduits dans des environnements très divers et complexes.

Il paraît que le COMESA devra bientôt évaluer sa première demande concernant les OGM, puisque Monsanto a présenté une demande de permis de commercialisation du coton Bollgard II au Malawi. La société civile a présenté au

gouvernement du Malawi une objection importante à cette demande, mais on ne sait toujours pas ce que deviendra la demande de Monsanto. Qui participera au groupe consultatif technique du COMESA ? Les noms de ces experts seront-ils publiés ? Quelle suite donneront le gouvernement du Malawi et ceux des autres États membres du COMESA à l'avis donné par ce dernier ? Comment les citoyens du Malawi et ceux des autres États membres pourront-ils participer à la prise de décisions au niveau régional, et quels moyens de faire appel auront-ils ? Cette demande sera cruciale car elle créera un précédent pour la région et pour d'autres CER qui sont en train de développer des politiques de biosécurité semblables.

Les pays africains tentés par les promesses de l'industrie biotechnologique devraient tenir compte aussi de ce qui s'est passé en Afrique du Sud, où les cultures GM sont commercialisées depuis quelque temps. Les agriculteurs sud-africains ont plus de 16 ans d'expérience dans la culture du maïs, du soja et du coton GM, mais la promesse que les OGM allaient résoudre le problème de la sécurité alimentaire n'a pas été tenue. En fait, la sécurité alimentaire y serait en train de diminuer : presque la moitié de la population souffre d'insécurité alimentaire, alors que l'Afrique du Sud exporte du maïs.

En outre, le pays ne disposant d'aucun système d'isolement des cultures, le maïs GM et le maïs non GM se mélangent au moment du stockage. Ainsi, les Sud-africains, pour lesquels le maïs est une nourriture de base qu'ils mangent plusieurs fois par jour, sont obligés de consommer du maïs GM.

L'adoption d'une technologie coûteuse à laquelle ne peuvent avoir accès que les agriculteurs fortunés du pays approfondit le fossé déjà considérable entre les riches et les pauvres. En outre, le coût élevé de cette technologie fait que la culture d'OGM ne soit profitable que quand elle est pratiquée à grande échelle, de sorte que les petits propriétaires ont énormément de difficultés pour participer à la filière du maïs. De grands volumes de produits commercialisables sont canalisés vers une chaîne de valeur concentrée qui est contrôlée par un petit nombre de sociétés puissantes. Ainsi, l'adoption de cette technologie haut de gamme contribue à créer une filière d'un aliment de base très inéquitable, au lieu d'aider les petits producteurs en créant des possibilités de revenus et en nourrissant le pays. L'expérience sud-africaine confirme les craintes de longue date que les OGM n'apportent des bénéfices financiers qu'à une poignée d'agriculteurs qui disposent de bonnes ressources.

## conclusions

suite

Des critiques du même genre ont été adressées à des projets philanthropiques qui encouragent l'adoption des OGM en Afrique, comme le projet de Maïs économe en eau pour l'Afrique (WEMA) mis en œuvre en Afrique du Sud, au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda et au Mozambique. Ces projets ne tiennent pas compte de la réalité des paysans africains. La grande majorité d'entre eux ne peut pas se permettre d'adopter des produits agricoles qu'il faut payer chaque année et qui ont besoin de fournitures de l'extérieur telles que les engrais synthétiques et les produits chimiques pour atteindre un rendement approprié. En plus, la plupart des agriculteurs n'ont pas la possibilité d'obtenir des prêts ou de les rembourser en faisant parvenir leurs récoltes à des marchés profitables.

Les projets comme le WEMA ont été taxés de 'chevaux de Troie' qui ouvriront le marché africain à l'agro-industrie pour qu'elle y vende ses cultures commerciales lucratives, comme le maïs et le coton Bt. Un exemple particulièrement intéressant est la tentative de Monsanto d'inclure dans le projet WEMA son maïs MON 810 résistant aux insectes. Le brevet du MON 810 est sur le point d'expirer, mais si on y ajoute un trait résistant à la sécheresse Monsanto en gardera la propriété intellectuelle.

Le fait que l'Afrique soit encore presque inexploitée par l'agro-industrie internationale est en train de donner naissance une foule de programmes destinés à modifier les politiques agricoles et autres, afin d'ouvrir les marchés et de créer des conditions attrayantes pour les investisseurs. Du point de vue des investisseurs, les conditions sont attrayantes quand elles comportent des réglementations minimales, encouragent le commerce avec les marchés les plus larges (régionaux plutôt que nationaux) et garantissent strictement la protection de la propriété intellectuelle.

Parmi ces programmes figurent le Programme de soutien à la biotechnologie agricole (ABSP) et le Programme pour les systèmes de biosécurité (PBS). Les deux essaient de créer ces conditions favorables aux investisseurs dans toute l'Afrique, et ils s'avèrent très efficaces. Nous avons déjà constaté que leurs efforts ont abouti à affaiblir les processus démocratiques et à éviter la participation des petits producteurs vivriers à la prise de décisions. Nos institutions publiques de recherche sont en train de s'écarter de la recherche orientée par la demande et les besoins, et les ressources publiques sont en sont détournées pour financer des programmes privés et des solutions inappropriées. Tout ceci aboutit à laisser graduellement de côté les normes de biosécurité et à les remplacer par un système de permis conçu pour activer le commerce et ouvrir les marchés à l'agro-industrie étrangère.

Heureusement, la plupart des pays n'ont pas encore complété leur législation sur la biosécurité et le COMESA est pour l'instant la seule Communauté économique régionale à avoir mis en place une politique de biosécurité régionale. Cela veut dire que les mouvements de petits agriculteurs et la société civile d'Afrique ont encore la possibilité de réorienter les gouvernements vers des politiques qui défendent vraiment la souveraineté alimentaire et qui améliorent et protègent les millions de petits producteurs de vivres qui nourrissent à l'heure actuelle le continent.

La Loi modèle africaine de biosécurité est un élément-clé pour y parvenir. Elle vient d'être revue et adoptée par l'Union africaine. Ses directives ont été formulées par des Africains, en se fondant sur une connaissance profonde de la culture et des systèmes de production alimentaire africains. Elle constitue une référence de haut niveau pour la biosécurité du continent. Toute assistance des donateurs étrangers au développement de mesures de biosécurité nationales et régionales ferait bien de suivre les orientations de la Loi modèle africaine de biosécurité, afin de formuler des politiques pour le bien-être des Africains, plutôt que pour le bien-être des transnationales étrangères et de leurs actionnaires.

## recommandations

## recommandations

### Cesser de favoriser les OGM et les intérêts des transnationales en Afrique

#### L'Afrique peut se nourrir elle-même sans OGM.

Malgré la lame de fond d'opposition aux OGM qui se manifeste dans plusieurs pays africains, de la part de la société civile et des gouvernements, un groupe de grandes entreprises et d'organismes donateurs favorables aux OGM essaie toujours de faciliter l'entrée des OGM en Afrique. Cela inclut des interférences avec les procédures et les politiques démocratiques africaines et doit être stoppé. Il ne faut pas permettre aux grandes entreprises et aux organismes donateurs de dicter des politiques alimentaires et agricoles qui conspirent contre l'agriculture durable.

Les gouvernements et les donateurs devraient se centrer sur l'agro-écologie pour que les peuples jouissent de souveraineté alimentaire, au lieu de financer l'agriculture défaillante et polluante de produits GM. Les semences, la terre et l'agro-écologie entre les mains des petits agriculteurs : telle est la solution aux grands enjeux agricoles auxquels nous faisons face en Afrique et ailleurs, comme le prouve le rapport de 2 500 pages de l'IAASTD [International Assessment of Agricultural Science and Technology for Development] que 400 chercheurs mirent quatre années à rédiger (2004-2008).<sup>155</sup>

### Faire respecter le Protocole de Cartagena et défendre les droits des peuples

Les gouvernements doivent connaître les obligations qui découlent du Protocole de Cartagena. La plupart des pays africains ayant souscrit ce protocole, ils ne peuvent pas adopter des régimes de biosécurité moins exigeants que ceux qui y figurent. Néanmoins, en raison de l'interférence de ceux qui ont des intérêts particuliers dans le commerce des OGM, beaucoup de cadres de biosécurité nationaux ou régionaux en cours de développement semblent contredire le Protocole.

Les pays doivent veiller à ce que leurs régimes nationaux respectent leurs obligations légales en tant que Parties au Protocole de Cartagena et à respecter également le principe de précaution sur lequel le Protocole met l'accent. Les cadres de biosécurité qui sont en préparation doivent être examinés et corrigés, en se référant à la Loi modèle africaine de biosécurité.

Les politiques de biosécurité doivent favoriser le bien-être humain, environnemental, culturel et socio-économique plutôt que les intérêts commerciaux ; ceci est au cœur de la Loi modèle africaine.

En outre, et toujours en raison de leurs engagements en vertu du Protocole de Cartagena, les pays ne doivent pas adopter des protocoles régionaux de biosécurité dont les clauses soient moins exigeantes que celles de leurs régimes nationaux ou que celles du Protocole lui-même.

### Faciliter l'accès à l'information et aux procédures de prise de décision

Une loi de biosécurité axée sur les peuples doit être fondée sur la liberté de choisir et le droit de refuser, et sur le droit des pays d'interdire ou de limiter les OGM. Un gouvernement étatique ou local doit pouvoir choisir de ne pas avoir de cultures GM, et cela doit figurer de façon explicite dans toute loi de biosécurité.

Le public doit participer à la prise de décisions sur les OGM, comme prévu dans l'Article 23 du Protocole de Cartagena, et pour pouvoir le faire en connaissance de cause il doit avoir accès à l'information pertinente. Les régimes de biosécurité nationaux et régionaux doivent le prévoir. En plus, toutes les parties au Protocole doivent envoyer des informations précises et opportunes au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin de contribuer à la diffusion d'information et à la transparence au moment de prendre des décisions.

L'Union africaine est en train de rédiger une Loi modèle africaine sur l'accès à l'information.<sup>156</sup> La participation à ce processus pourrait renforcer ses résultats et contribuer à l'inclusion de clauses plus rigoureuses sur l'accès à l'information dans les régimes nationaux et régionaux de biosécurité.

### Cesser d'acheminer des ressources et des biens publics vers des intérêts privés

Les programmes publics de recherche doivent être guidés par la demande et les besoins, plutôt que par les intérêts du secteur privé. La tendance actuelle à dépendre de la propriété intellectuelle privée est inquiétante, car elle peut avoir pour conséquence que des produits essentiels issus des organisations nationales de recherche agricole soient trop chers pour les petits producteurs de vivres.

#### notes

155 IAASTD (2009). See Synthesis Report: A synthesis of the global and sub-global IAASTD reports, IAASTD, 2009, [http://apps.unep.org/publications/pmtdocuments/-Agriculture%20at%20a%20crossroads%20-%20Synthesis%20report-2009Agriculture\\_at\\_Crossroads\\_Synthesis\\_Report.pdf](http://apps.unep.org/publications/pmtdocuments/-Agriculture%20at%20a%20crossroads%20-%20Synthesis%20report-2009Agriculture_at_Crossroads_Synthesis_Report.pdf)

156 See <http://www1.chr.up.ac.za/index.php/centre-news-2013/1115-official-launch-of-the-model-law-on-access-to-information-in-africa.html>

[www.foei.org](http://www.foei.org)